

PROPOSITIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES

ELECTIONS DU 14 OCTOBRE 2018



Introduction

Les communes et les provinces sont les espaces de démocratie, de citoyenneté, de participation les plus proches des citoyens. Elles mettent en œuvre des actions qui ont un impact direct et concret sur la vie quotidienne. En apportant des réponses aux défis de l'éducation des enfants, du vieillissement de la population, de la mixité sociale, des inégalités, du logement, de la mobilité, de l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles, les pouvoirs locaux sont des acteurs politiques essentiels de la cohésion sociale, permettant à chacun de trouver sa place dans la société. En outre, en concentrant plus de 50% des investissements publics du pays, les pouvoirs locaux constituent un acteur économique majeur qui participe grandement à la création de richesses de la société.

Les communes, CPAS et provinces sont souvent des laboratoires d'idées et d'innovation, pour des politiques plus sociales, plus environnementales, plus participatives. Des innovations politiques d'importance trouvent leur origine dans des initiatives locales. On peut penser à la démocratie participative, aux réflexions sur l'aménagement de l'espace public, à la lutte contre le surendettement, au développement des circuits courts pour une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement, à l'organisation de marchés groupés d'énergie.

Pour le PS, il est essentiel que les communes, CPAS et provinces puissent continuer à être ces lieux où se développent des politiques en interaction directe avec les citoyens et des expérimentations innovantes visant à terme à contribuer à un contre-modèle sociétal pleinement écosocialiste. Pourtant, aujourd'hui, des menaces importantes s'abattent sur les pouvoirs locaux, les empêchant de remplir entièrement leurs missions essentielles au bénéfice des citoyens.

Le gouvernement fédéral MR N-VA ne cesse d'imposer aux communes des charges qu'il refuse d'assumer lui-même, les dépenses de sécurité qui pèsent sur les zones de secours et les zones de police, les effets négatifs du *tax shift* ou encore la réforme du financement des pensions des agents locaux. Ces différentes mesures représentent bien plus qu'une hypothèque sur leur équilibre budgétaire.

De son côté, le gouvernement wallon MR-cdH a supprimé le principe de « neutralité budgétaire » pour les communes. Ce principe est pourtant fondamental : il impose qu'une mesure prise par un niveau de pouvoir (par exemple l'Etat fédéral ou la Région) n'ait pas de conséquence budgétaire négative pour un autre niveau de pouvoir. En Wallonie, le MR et le cdH n'ont pas hésité à diminuer certains subsides d'investissement. Quant aux provinces, c'est leur existence même qui est remise en cause par le gouvernement wallon actuel, faisant fi des services qu'elles rendent aux citoyens, notamment en matière d'éducation et de santé, et de leur rôle dans la cohésion territoriale.

Face à ces enjeux, le PS veut mettre au service des citoyens des pouvoirs locaux qui rencontrent leurs préoccupations quotidiennes. Son programme est innovant et ambitieux. Il s'inscrit pleinement dans la lignée du Chantier des idées et des « 170 engagements pour un futur idéal » adoptés par les militants socialistes lors du congrès du 26 novembre 2017 à Liège.

Une commune n'est pas l'autre ; une province n'est pas l'autre ; un quartier n'est pas l'autre. Pour le PS, il importe plus que tout de tenir compte des spécificités locales et territoriales. Aussi, les propositions n'ont pas vocation à l'exhaustivité. Leur objectif est davantage de fournir à chaque USC ou section locale des pistes de réflexion à décliner en fonction de ses réalités et de ses priorités propres.

Sommaire

1. Gestion locale, démocratie et citoyenneté	5
2. Ecosocialisme local	15
2.1. Les communes et provinces, moteurs de l'écosocialisme	15
2.2. Aménagement du territoire et urbanisme	16
2.3. Logement.....	18
2.4. Energie et climat.....	21
2.5. Environnement et qualité du cadre de vie.....	22
2.6. Mobilité.....	25
2.7. Ruralité et agriculture.....	29
3. Economie et emploi	35
4. Enseignement, enfance et famille	39
4.1. Enseignement.....	39
4.2. Enfance	45
5. Affaires sociales	49
5.1. Santé	49
5.2. Aînés.....	51
5.3. Cohésion sociale	54
5.4. Personnes en situation de handicap.....	59
6. Culture, médias, jeunesse et sport	64
6.1. Culture	64
6.2. Médias.....	66
6.3. Jeunesse.....	67
6.4. Sport.....	68
7. Sécurité	70
8. Vivre ensemble, laïcité et égalité	78
8.1. Vivre ensemble et laïcité	78
8.2. Egalité des droits, égalité des chances et droits des femmes	79
9. International	82

1. Gestion locale, démocratie et citoyenneté

1.1. Renforcer la démocratie locale et la citoyenneté

Aujourd'hui, la démocratie a besoin d'un nouveau souffle, d'un nouveau modèle, qui fasse davantage participer les citoyens, renforce le rôle des élus directs, promeuve l'égalité, fasse de la transparence et de la probité des réalités véritables.

Si les études démontrent que les communes et les élus locaux sont généralement moins touchés par la crise de confiance entre les citoyens et leurs représentants, il n'empêche que la démocratie locale a besoin d'un nouveau souffle, d'une nouvelle dynamique, notamment à travers davantage de démocratie participative et un renforcement de la citoyenneté.

A cette fin, le PS propose de :

- Mettre en place au sein de chaque conseil communal et provincial une commission citoyenne composée de citoyens consentants, tirés au sort et représentatifs de la population, chargée de débattre périodiquement (une à deux fois par an) de thématiques qui concernent la commune ou la province. Les conclusions de la commission, intégrant les avis minoritaires, seront transmises au conseil communal ou provincial qui sera chargé de les examiner et de les mettre en œuvre ou de justifier leur rejet ;
- Mettre en œuvre des budgets participatifs, par lesquels la commune ou la province octroie à des citoyens (à travers des conseils de quartier qui sont créés) un budget déterminé afin de réaliser des projets de proximité sélectionnés selon des modes démocratiques ;
- Systématiser les conseils consultatifs thématiques (enfants, jeunes, aînés, personnes porteuses d'un handicap, etc.) qui permettent aux élus d'acquérir une connaissance fine des besoins de la population et aux citoyens participants d'expérimenter la démocratie représentative et d'exprimer leurs demandes ;
- Créer une commission citoyenne de suivi du Plan stratégique transversal (en Wallonie). Ce plan, adopté par chaque commune wallonne en début de mandature et qui inclut une information et une consultation des citoyens, permet une planification et une évaluation des politiques communales et provinciales ;
- Développer le droit de pétition au niveau local, avec un examen obligatoire et circonstancié de la demande par le conseil qui la reçoit ;
- Permettre aux citoyens de formuler directement auprès du conseil communal ou provincial des propositions réglementaires en les motivant ainsi que des amendements aux projets en cours ;
- Investir dans l'« éducation citoyenne » et la lutte contre le racisme, le sexisme et le populisme en soutenant ou en initiant des actions, pérennes ou ponctuelles, en ce sens. Un « guide local de la citoyenneté », expliquera la démocratie locale et les droits et devoirs des citoyens dans la commune. Les communes veilleront particulièrement à ce que l'apprentissage de la démocratie passe par les écoles et les maisons de jeunes, afin de toucher en priorité la jeunesse ;
- Organiser de façon régulière des forums démocratiques réunissant les élus et les citoyens, afin de débattre directement des thématiques communales ou provinciales ;

- Organiser systématiquement une information et une consultation de la population concernée pour tout projet d'ampleur initié par la commune (construction d'un bâtiment, etc.) ;
- Mettre en place un baromètre périodique de satisfaction et des attentes des usagers des services communaux, dans le but d'améliorer la qualité du service au citoyen ;
- Mettre en place des bureaux de vote dans les maisons de repos, les hôpitaux et les prisons, afin de garantir aux personnes ne pouvant pas se déplacer l'exercice de leurs droits démocratiques fondamentaux ;
- Accorder le droit de vote aux étrangers résidant en Belgique depuis au moins cinq ans pour les élections provinciales, à l'instar du droit déjà accordé aux élections communales ;
- Instaurer par décret la parité entre les femmes et les hommes au niveau des collèges communaux et provinciaux ;
- Faciliter au niveau local la participation à un service citoyen volontaire pour les jeunes qui le désirent, lorsque celui-ci sera mis en place au niveau fédéral ;
- Faire de la démocratie participative et de la citoyenneté une compétence scabinale à part entière. L'échevin veillera à développer la démocratie participative, tant par de nouvelles mesures qu'en faisant connaître ce qui existe déjà comme le droit d'interpellation du collège ou la consultation populaire, et à prendre des initiatives en vue de renforcer la citoyenneté ;
- Développer une politique prospective de la gestion des cimetières et permettre l'éclosion des cimetières de nouvelle génération par l'utilisation de multimédias sur le ou les tombes ou monuments remarquables et autres lieux en lien avec les associations actives sur les territoires, les cercles d'histoire et d'archéologie, etc. L'objectif est de transformer les endroits comme les cimetières et lieux d'inhumation en lieu de mémoire moderne pour les jeunes générations. Il va de soi que l'entretien des cimetières et lieux de mémoire doit être prévu dans la continuité.

Le renforcement de la démocratie au niveau local passe également par davantage de contrôle dans l'exercice des mandats, une limitation des cumuls des mandats et des rémunérations, une limitation stricte des risques de conflits d'intérêt et une transparence accrue des institutions et des élus.

A cet égard, le PS propose de :

- Instaurer pour les élus de tous les partis un décumul de revenus entre un mandat local et le mandat de parlementaire, comme le prévoient déjà les statuts du PS. Le mandat local sera exercé à titre gratuit si l'élu est parlementaire. L'ensemble des rémunérations des mandats publics détenus par une même personne ne pourra pas excéder l'indemnité parlementaire ;
- Rendre gratuits les mandats dérivés qui constituent le prolongement d'un mandat exécutif communal ou provincial. En cas d'absence répétée et injustifiée d'un mandataire aux réunions de l'organisme parapublic où il siège, il pourra être démis de son mandat dérivé ;
- Lier la rémunération des mandats au niveau de responsabilité de la fonction et à la présence effective aux réunions ;
- Rendre légalement obligatoire la déclaration à la Cour des comptes de l'ensemble des mandats publics détenus par un élu ou un non élu, ainsi que

les mandats privés détenus par un mandataire public, afin de lutter contre les risques de conflit d'intérêt ;

- Etablir au niveau de chaque commune et province un cadastre des mandats détenus par leurs mandataires, élus comme non élus ;
- Renforcer le rôle du conseil communal et provincial tant dans l'initiative réglementaire, à travers notamment la possibilité pour un conseiller de rédiger un rapport sur une problématique particulière touchant la commune ou la province (à l'instar des rapports introductifs d'initiative parlementaire), que dans le contrôle du collège et des organismes para-locaux, en renforçant la transparence et la lisibilité des actes de ceux-ci et en organisant à l'occasion de l'assemblée générale des organismes para-locaux (comme les intercommunales) un débat sur les orientations stratégiques de celles-ci. Les mandataires locaux siégeant dans les organes de gestion des organismes paraloaux devront présenter une fois par an à leur conseil le rapport d'activité de l'entité ;
- Assurer la transparence des actes communaux et provinciaux, ainsi que des intercommunales, des structures para-locales (sociétés de logement, etc.) et des structures supracommunales et une large diffusion des séances du conseil communal et du conseil provincial, par tous les moyens disponibles (streaming, réseaux sociaux, bulletin communal, etc.) ;
- Proposer aux élus locaux et aux administrateurs d'une structure publique et parapublique une formation adéquate leur permettant de s'acquitter au mieux de leur fonction.

1.2. Répondre au mieux aux besoins de citoyens et des usagers des services communaux et provinciaux

La commune et la province sont des services publics de proximité qui jouent un rôle essentiel dans le développement des territoires et la cohésion sociale. Plus que jamais, des communes et provinces modernes se doivent d'être au service des citoyens et des usagers en étant ouvertes, transparentes et accessibles.

Le PS propose de :

- Penser l'organisation du service public local en fonction des besoins et des attentes des usagers. Dans la mesure du possible, des guichets uniques seront créés. Les heures d'ouverture au public seront adaptées aux besoins des citoyens (en prévoyant une ouverture à des heures décalées). Des permanences des principaux services à la population seront, lorsque cela est possible et nécessaire, décentralisées dans les villages et les quartiers. Les communes et les provinces veilleront à garantir l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et l'accessibilité des services à toute personne porteuse d'un handicap. Si besoin, les personnes à mobilité réduite sont accompagnées par un « Handicontact » ;
- Amplifier le travail d'accessibilité et de lisibilité des formulaires et documents administratifs ainsi que les efforts en matière de simplification administrative, en développant une e-commune et une e-province performantes. Les communes et provinces veilleront à permettre d'effectuer un maximum de démarches administratives en ligne, tout en veillant à maintenir l'ensemble des formulaires accessibles en version papier, au guichet ou par courrier classique. Les décisions administratives doivent être compréhensibles et accessibles à tous, particulièrement en matière fiscale.

Les pouvoirs locaux veilleront à la bonne compréhension par le plus grand nombre des documents qu'ils émettent ;

- Alléger les charges administratives des entreprises en regroupant toutes les taxes les concernant dans une seule et même déclaration ;
- Compléter au niveau régional les modèles de règlements-taxes existants pour améliorer la lisibilité de ceux-ci et alléger le travail administratif des communes ;
- Mettre en place un service de médiation, chargé de régler les litiges entre les services locaux et les citoyens ou les entreprises. Cette mission peut éventuellement s'exercer en partenariat entre plusieurs communes ou entre une commune et la province dans l'objectif de mutualiser les coûts ;
- Mener une réflexion sur l'accès aux droits qui dépendent de la commune ou de la province (allocations sociales, primes locales, réduction de taxes, etc.) afin de le rendre automatique, notamment pour les personnes précarisées qui sont dans les conditions d'octroi de certains droits mais n'y font pas appel par ignorance, méconnaissance ou gêne ;
- Mettre en place du wifi gratuit dans les zones pertinentes de la commune ;
- Garantir le paiement des fournisseurs dans des délais raisonnables.

1.3. Assurer aux pouvoirs locaux des moyens budgétaires suffisants pour remplir leurs missions et répondre aux besoins de la population

La situation financière de nombreux pouvoirs locaux est aujourd'hui extrêmement difficile. Les charges qui pèsent sur eux sont de plus en plus importantes et ne sont pas ou peu compensées par les autorités responsables. Ainsi, on peut citer les charges supplémentaires qui pèsent sur les CPAS, le sous-financement des zones de secours et des zones de police ou encore la réforme des pensions des agents locaux décidée par le Gouvernement fédéral et qui va constituer un poids exponentiel sur les finances locales.

Par ailleurs, le *tax shift* prive les communes d'une recette fiscale importante et qui va aller croissant, sans que le Gouvernement fédéral ne compense l'impact de cette décision sur les finances locales. Malgré la timide reprise économique, les perspectives des finances locales sont catastrophiques, alors même que les règles budgétaires applicables aux communes et provinces leur imposent une gestion rigoureuse et une baisse des dépenses.

Si une partie des solutions aux problèmes des finances locales est à rechercher au niveau même de la commune ou de la province, il est avant tout nécessaire que les autres niveaux de pouvoir assument la juste part de l'impact de leurs décisions sur les pouvoirs locaux. Dans ce cadre, le PS plaide pour le respect absolu du principe de neutralité budgétaire des décisions des autres niveaux de pouvoir sur les finances locales. En d'autres termes, toute nouvelle décision régionale, communautaire ou fédérale ayant un impact sur les finances locales devra être compensée.

Le PS demande également de :

- Concevoir et mettre en œuvre un nouveau système de financement pérenne des pensions des agents locaux par un refinancement structurel suffisant de l'Etat fédéral, notamment pour compenser les effets désastreux des

différentes réformes engagées par le gouvernement MR-NVA. Les pouvoirs locaux ne peuvent assumer seuls leurs charges de pensions alors même que toutes les autres pensions (salariés, indépendants et fonctionnaires des autres entités) sont financées en tout ou en partie par l'Etat fédéral ;

- Maintenir les moyens budgétaires et les règles d'indexation existantes consacrés par les régions aux pouvoirs locaux, comme le fonds des communes (en Wallonie), la dotation générale aux communes (à Bruxelles), le fonds spécial de l'aide sociale (en Wallonie et à Bruxelles) et le fonds des provinces (en Wallonie), ainsi que les subsides aux investissements locaux (infrastructures, voiries, etc.), les aides à l'emploi, les incitants à la statutarisation du personnel, les compensations liées à la suppression de certaines taxes dans le cadre du Plan Marshall (en Wallonie) et les compensations liées aux exonérations du précompte immobilier (en Wallonie également). Afin d'assurer la prévisibilité financière et d'alléger les procédures, les subsides d'investissement seront octroyés à travers un droit de tirage ;
- Créer un fonds des grandes villes (en Wallonie), destiné à soutenir les plans de développement urbain. Dans notre économie où les services (secteur tertiaire) représentent largement la plus grande partie du PIB, les grandes villes sont les territoires qui accueillent un très grand nombre d'emplois et sont donc des moteurs de croissance. Elles doivent être financées de manière adéquate pour assurer le meilleur environnement possible pour l'activité économique tout en assurant les services sociaux nécessaires et les services de base que tout citoyen est en droit d'attendre de sa commune ;
- Conserver les budgets consacrés aux plans communaux de développement rural ainsi qu'à la rénovation et à la revitalisation urbaines ;
- Financer adéquatement les zones de police par le gouvernement fédéral afin de tenir compte de l'évolution des réalités territoriales, démographiques et sociales depuis la mise en œuvre de la réforme des polices. Ce financement devra également tenir compte des nouvelles missions confiées aux polices locales par la police fédérale. La norme KUL, qui détermine la répartition des policiers et des moyens financiers par zone, sera revue ;
- Respecter la règle de financement des zones de secours à 50%-50% entre l'Etat fédéral et les pouvoirs locaux et le transfert de la gestion et du financement de celles-ci aux provinces ;
- Financer de façon juste et équitable les CPAS et prendre en charge intégralement le revenu d'intégration par l'Etat fédéral. Les CPAS doivent faire face à un nombre accru de demandes. Il sera également demandé à la Wallonie de pérenniser le financement des plans de cohésion sociale en faveur des communes et des CPAS et de mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté ;
- Compenser les pertes de recettes liées au *tax shift*, sans impact sur le citoyen ;
- Pérenniser et amplifier le système d'avances des recettes de l'impôt des personnes physiques qui reviennent aux communes afin de rendre ces recettes plus prévisibles et plus constantes et non soumises au rythme d'enrôlement décidé par le Gouvernement fédéral. Le PS veut supprimer les frais administratifs de 1% sur les recettes à l'impôt des personnes physiques ;

- Réaliser une étude préalable d'impact de tout projet de réglementation concernant les pouvoirs locaux, notamment en termes financiers ou de gestion.

Les investissements réalisés par les pouvoirs locaux dans de nombreux domaines comme la mobilité, l'enfance, l'enseignement, le vieillissement, les infrastructures sportives et culturelles, etc., sont des investissements essentiels au bien-être et à la cohésion sociale. Ils représentent également un impact positif sur l'économie en octroyant des marchés aux entreprises et sont donc source de création d'emplois et de richesses.

Sur base de ce constat, le PS propose de :

- Indexer les montants du financement régional des investissements locaux ;
- Réformer fondamentalement les règles budgétaires et comptables européennes en faveur des investissements, afin de sortir les investissements créateurs de patrimoine et de richesses ou ayant un impact environnemental et social positif du calcul de l'équilibre budgétaire ;
- Ne recourir que dans des cas strictement limités aux partenariats public-privé. Ces montages apparaissent effectivement souvent comme une solution pour éviter une imputation en une année d'investissements lourds mais ils s'avèrent souvent plus coûteux sur le long terme. C'est pourquoi il convient d'en faire une analyse pointue au cas par cas, avec l'aide des services juridiques et financiers de la Région ;
- Promouvoir les clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics, afin de lutter contre le dumping social et de limiter l'impact environnemental des investissements. A cet égard, les pouvoirs locaux favoriseront les circuits courts et l'économie circulaire dans leurs achats ;
- Maintenir les participations publiques dans la banque Belfius, partenaire privilégié des pouvoirs locaux pour leur financement. En cas de privatisation partielle de la banque, le PS demande qu'une compensation soit octroyée pour les pertes sèches engendrées lors de la recapitalisation de Dexia ;
- Faciliter l'accès des pouvoirs locaux, en ce compris organisés en supracommunalité, aux programmes de financement européens via un appui régional. Les pouvoirs locaux doivent ainsi pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'une expertise accrue pour définir leurs projets et établir leurs dossiers, mais aussi atteindre la masse critique nécessaire, afin de pouvoir accéder, notamment, aux prêts de la Banque européenne d'investissement ;
- Promouvoir la mutualisation d'emprunts, avec le support des administrations régionales, qui devrait permettre aux villes, communes et provinces, d'accéder à de meilleures conditions de financement sur les marchés ;
- Amplifier l'offre des centrales de marchés provinciaux à destination des communes.

1.4. Optimiser la gestion communale

Dans un contexte budgétaire extrêmement tendu pour de nombreux pouvoirs locaux et alors qu'il leur est régulièrement demandé de faire plus avec moins, les communes et provinces doivent plus que jamais adopter une gestion dynamique,

rigoureuse, efficace et recentrée sur leurs missions de base. A cet effet, la transversalité des politiques, le décloisonnement des services, les synergies communales, supracommunales et entre les communes et la province, la réduction des coûts de fonctionnement doivent être des objectifs de la mandature à venir.

A cet égard, le PS propose de :

- Placer le plan stratégique transversal au cœur de la gestion locale. Le plan stratégique transversal est un outil de gouvernance par lequel la commune ou la province définit en début de législature des axes stratégiques, qu'elle décline alors en objectifs opérationnels qui sont priorisés. Des actions sont déterminées pour atteindre ces objectifs et les ressources, humaines et financières, sont planifiées. Cela permet à l'entité locale une plus grande efficacité et une utilisation optimale de ses ressources ;
- Mettre en place, via le plan stratégique transversal, les outils de pilotage budgétaire et financier nécessaires à une planification pluriannuelle optimale et à l'utilisation efficiente et transparente des deniers publics. Ce plan sera présenté aux citoyens en début de mandature et son évaluation leur sera présentée en fin de mandature ;
- Mener un screening minutieux des organismes paraloaux afin d'évaluer si les raisons qui ont conduit à leur création sont toujours d'actualité. Leur mode de fonctionnement et les synergies possibles à créer seront également analysés ;
- Renforcer la complémentarité entre les services et favoriser les économies d'échelle. Des synergies voire des services communs seront développés entre la commune et le CPAS, tout en conservant le CPAS comme entité distincte, dans les métiers de « support » comme l'informatique, la gestion des bâtiments, la gestion des ressources humaines, les marchés publics, les services du budget, les travaux. Le PS s'oppose fermement à toute volonté de fusionner les communes et les CPAS. Les synergies seront étendues aux organismes para-locaux et aux organismes subventionnés par la commune, comme les régies, les fabriques d'église ou encore les zones de police et de secours ;
- Développer les services communs à l'échelle supracommunale (deux communes ou plus) afin de créer des économies d'échelle, de monter des projets qui ne pourraient voir le jour si une commune était seule à le financer et d'améliorer la cohérence des politiques et des services aux citoyens ;
- Adopter une gestion des ressources humaines souple, efficace et adaptées aux réalités locales, en conjuguant qualité du service et respect des agents. Les autorités communales favoriseront la statutarisation du personnel, appliqueront des procédures objectives de recrutement et de promotion des agents, investiront dans la formation du personnel et reconnaitront l'expérience acquise à travers le processus de « valorisation des compétences » ;
- Engager, en concertation avec les organisations syndicales, les pouvoirs locaux dans la voie de la réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire. La mesure concernera en priorité et dans un premier temps les travailleurs qui exercent un métier pénible ;
- Renforcer la formation continue du personnel, organisée notamment par les provinces, dans le but d'améliorer le service aux citoyens et de permettre aux agents de progresser dans leur carrière ;

- Favoriser l'accès équilibré des femmes et des hommes à des fonctions dirigeantes, en veillant à ce que l'égalité salariale soit strictement respectée ;
- Renforcer la présence de personnes en situation de handicap dans la fonction publique communale et provinciale et favoriser l'accès équilibré des femmes et des hommes à des fonctions dirigeantes ;
- Garantir une meilleure représentation de la diversité culturelle dans la fonction publique communale, provinciale, des CPAS et des intercommunales, par une adaptation des règlements communaux et provinciaux, la mise en place d'outils de lutte contre les discriminations, l'introduction d'une clause de non-discrimination dans les règlements de travail et des actions de sensibilisation du personnel à la diversité ;
- Soutenir la mutualisation des investissements nécessaires à la mise en ordre des pouvoirs locaux en ce qui concerne le nouveau règlement européen sur la protection des données ;
- Permettre la mobilité du personnel entre les communes entre elles, entre les communes et les provinces et entre les provinces entre elles.

1.5. Renforcer la cohérence territoriale de la Wallonie

Lors de la création de la Belgique, le constituant a doté le pays d'une architecture institutionnelle simple : un gouvernement et un parlement nationaux, des communes et, entre ces deux niveaux de pouvoir, des provinces. Aujourd'hui, après six réformes de l'Etat qui ont créé de nouveaux niveaux de pouvoir et éclaté les compétences, force est de constater que l'architecture institutionnelle est devenue complexe pour la plupart des citoyens.

En outre, les pouvoirs publics doivent aujourd'hui faire face à de grands défis qui touchent directement à l'organisation du territoire et dont les enjeux dépassent les limites des communes et se portent plutôt à une échelle supracommunale. Ainsi, la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'implantation des commerces et des entreprises, le logement, l'accès à la culture, sont autant de défis qui ne trouveront de réponse qu'à une échelle supracommunale.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux défis, la Wallonie a besoin de redessiner son organisation territoriale et de clarifier les compétences de chaque niveau de pouvoir. Elle gagnera ainsi en efficacité, dans l'intérêt des citoyens, des entreprises et des corps intermédiaires. Actuellement, il arrive que des institutions différentes exercent des compétences similaires et que des doublons apparaissent, engendrant une perte d'efficacité. Le citoyen est alors perdu et ne sait plus « qui fait quoi ».

Le PS propose une rationalisation et une clarification des attributions de compétences au sein de l'espace wallon, entre les différents niveaux de pouvoir (Région, Fédération Wallonie-Bruxelles, provinces, intercommunales, communes). Cette redistribution des compétences doit se faire selon le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que la compétence doit être exercée là où elle est la plus efficace à être exercée. Cette efficacité se mesure à l'aune des services rendus aux citoyens. Une évaluation de chaque compétence doit être effectuée, en répondant à la question : « quel acteur public exerce au mieux cette compétence ? ».

Loin des déclarations populistes de certains qui souhaitent une extinction rapide des provinces, le PS souhaite au contraire déterminer, après un examen minutieux réalisé dans l'unique intérêt des citoyens, quelles seront les compétences des provinces de demain. Cet examen doit concerner les attributions des communes, des provinces, de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. A l'issue de cet examen, seront déterminées les compétences à transférer aux communes, à la Wallonie ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que les compétences à conserver et les nouvelles que les provinces pourraient acquérir. Le résultat de cette analyse doit conduire à la spécialisation des provinces, à travers l'attribution de compétences spécifiques à chacune d'elles, comme l'organisation de l'enseignement qualifiant (enseignement technique et professionnel) pour lequel elles ont développé une haute expertise, et de compétences partagées, organisées tant par les provinces que par d'autres niveaux de pouvoir, que les provinces continueront à exercer au titre du principe de subsidiarité.

« Etre spécifique et faire mieux » doit être le leitmotiv des provinces de demain : plus de spécialisation et d'expertise et un travail en réseau qui permet d'apporter le meilleur service public au plus près des citoyens et d'organiser ainsi une cohérence à l'échelle du territoire. Afin de garantir un service public optimal, les emplois provinciaux actuels ainsi que les perspectives de carrière des agents seront dans tous les cas préservés.

Dans une logique de spécialisation et de couverture optimale du territoire, le PS propose de transférer aux provinces les compétences communales en matière de sécurité civile. Les provinces financent déjà en partie les zones de secours en soutien aux communes et organisent la formation des pompiers. Les provinces doivent progressivement assurer à la place des communes cette mission essentielle, ce qui permettra de dégager des économies d'échelle tout en assurant un service efficace aux citoyens. Il va de soi que le pouvoir de décision provincial doit être augmenté en proportion de l'implication financière. A terme, les communes n'exerceront plus cette compétence.

Une réforme en profondeur doit également s'opérer en matière de gouvernance des provinces.

A cet égard, le PS propose de :

- Redessiner l'architecture institutionnelle des provinces, pour davantage de démocratisation et de liens avec les communes ;
- Renforcer le rôle du gouverneur, haut représentant des gouvernements (fédéral et régional) au sein des provinces et garant du respect de l'intérêt général. Ainsi, le collège des gouverneurs pourrait se voir confier les compétences juridictionnelles actuellement dévolues aux collèges provinciaux ;
- Diminuer le nombre de structures paraprovinciales en ne conservant que celles qui permettent un gain d'efficacité et de ressources par rapport au travail qui serait effectué par l'administration provinciale. Tous les mandats dérivés d'un mandat primaire provincial seront exercés à titre gratuit. Les députés provinciaux exerceront tout autre mandat public à titre gratuit ;
- Inviter et encourager les communes à élaborer une stratégie de développement territorial transversale et équilibrée, en tenant compte des spécificités et des enjeux propres au territoire concerné, et notamment de

la façon dont s'est développée la supracommunalité jusqu'à aujourd'hui, et en veillant à une répartition équitable des équipements et des charges y afférentes. Cette stratégie s'inscrira dans la politique régionale et respectera les priorités et outils communaux. Elle devra notamment rencontrer les objectifs de développement durable, de développement économique cohérent et de limitation de l'étalement de l'habitat ;

- Doter la supracommunalité d'un financement régional pérenne permettant de financer les projets émanant de la stratégie de développement territorial. Dans ce cadre, un fonds spécial sera mis en place et financé par la Wallonie et les provinces.

2. Ecosocialisme local

2.1. Les communes et provinces, moteurs de l'écosocialisme

Le terrain local est primordial pour ancrer l'écosocialisme dans notre société et impliquer les citoyens. En tant qu'acteurs publics, les communes et provinces doivent montrer l'exemple dans une volonté de développement durable.

C'est pourquoi le PS propose de :

- Mettre en œuvre une stratégie de développement durable à l'échelon communal ou supracommunal (du type Agenda 21 local prôné par les Nations Unies) ;
- Garantir la cohérence entre cette stratégie et les divers plans ou projets (supra)communaux voire les regrouper (projet de développement territorial, stratégie énergétique, programme stratégique transversal communal, plan communal de mobilité, plan communal de développement de la nature, plan communal de développement rural, etc.) ;
- Réaliser/actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics communaux ou provinciaux (en ce compris les logements publics et les bâtiments scolaires) et, au besoin, mettre en œuvre un plan d'investissement (le cas échéant, grâce à des tiers investisseurs) pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable voire des réseaux de chaleur ;
- Faire en sorte que tous les bâtiments publics neufs aient une consommation d'énergie quasi nulle et convertir les bâtiments publics existants au minimum en bâtiments « basse énergie » ;
- Développer une comptabilité et une gestion énergétique dans les bâtiments communaux ou provinciaux pour identifier les bâtiments qui consomment trop et éviter les gaspillages ;
- Améliorer la gestion de l'éclairage public, en collaboration avec le gestionnaire de réseau de distribution, pour réduire la consommation et renforcer l'esthétique et le sentiment de sécurité ;
- Assurer l'accès des bâtiments communaux ou provinciaux aux personnes à mobilité réduite ;
- Encourager les employés communaux ou provinciaux et les visiteurs des administrations locales à utiliser la marche, le vélo, les transports publics et les modes partagés ;
- Gérer le parc automobile communal ou provincial, en intégrant les autres moyens de transport, de façon à réduire le nombre de véhicules, à promouvoir la multimodalité et la mobilité partagée, et à favoriser les véhicules qui sont les plus respectueux de l'environnement ;
- Soutenir les produits et services les plus respectueux des critères sociaux¹, éthiques, de santé² et environnementaux, tout au long de leur cycle de vie ainsi que les produits de saison et issus des circuits courts, et les produits recyclés (économie circulaire), via notamment les marchés publics et la politique d'achat communale ou provinciale (repas dans les cantines scolaires, les maisons de repos, les crèches, achats de fournitures, travaux routiers, etc.) ;

¹ Cela vise par exemple le respect des conditions de travail et du droit du travail lors de la fabrication.

² Cela concerne par exemple l'interdiction des pesticides, perturbateurs endocriniens et nanomatériaux dangereux pour la santé.

- Privilégier les produits d'entretien écologiques dans les collectivités ;
- Encourager la multiplication de bornes électriques et de bornes au CNG (*Compressed Natural Gas*) dans des lieux facilement accessibles aux citoyens ;
- Soutenir la pratique du vélo et du vélo électrique par des mesures d'incitation émanant des pouvoirs locaux ;
- Réduire la quantité de déchets produits, notamment en améliorant le tri et en créant des composts communaux, consommer moins d'eau et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les bâtiments publics, les écoles, les administrations, les clubs sportifs, etc. ;
- Prévoir des fontaines d'eau potable dans les écoles et les bâtiments communaux ou provinciaux, ainsi que dans les principaux espaces publics ;
- Instaurer des journées à thème dans la commune ou la province, en visant en particulier les écoles (sur l'énergie, l'eau, l'alimentation, le climat, l'environnement, les déchets, etc.) pour conscientiser les enfants (et par ricochet leurs parents) et apprendre les trucs et astuces pour consommer autrement ;
- Stimuler la biodiversité dans les propriétés communales ou provinciales (plantations, toitures et façades vertes, ruches, nichoirs, haies, mares, etc.) ;
- Supprimer l'utilisation des pesticides dans les espaces verts communaux ou provinciaux, en concertation avec les travailleurs pour ne pas rendre leur travail plus pénible ;
- Appuyer les initiatives d'agriculture urbaine et d'agriculture en circuit court, permettant de nourrir les habitants près de chez eux et combattre les phénomènes de mondialisation qui provoquent des dégâts sociaux et environnementaux ;
- Soutenir pleinement toutes les initiatives locales citoyennes participant à la stratégie écosocialiste.

2.2. Aménagement du territoire et urbanisme

Dans le cadre du projet écosocialiste porté par le PS, le développement du territoire vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à réduire l'empreinte environnementale des activités humaines, à créer des emplois et des activités locales, à favoriser les liens sociaux et à se réapproprier l'espace public. Cette approche écosociale combat les fractures géographiques et les inégalités liées à la configuration du territoire, en s'appuyant entre autres sur les politiques de rénovation urbaine et de développement rural. Elle tient également compte des impacts liés au réchauffement climatique et à l'évolution démographique, et veille à utiliser les ressources (naturelles) disponibles avec parcimonie.

Les communes ont un rôle fondamental à jouer pour concrétiser ces objectifs, tout en s'inscrivant dans une vision régionale et interrégionale cohérente. Il s'agit de tirer le meilleur parti des spécificités et potentialités de chaque territoire. Il est également important de développer la supracommunalité, afin de mettre en commun les forces de chaque commune, de façon solidaire et équitable.

La politique de développement territorial voulue par le PS implique aussi de coordonner l'ensemble des politiques publiques, afin d'assurer la cohérence de l'action (supra)communale et provinciale.

Les communes doivent également permettre une participation active de leurs habitants et leurs forces vives. Ceux-ci doivent pouvoir contribuer à la conception et la réalisation des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Les projets structurants de la commune seront ainsi plus largement appuyés par la population.

Pour atteindre ces objectifs, le PS propose dans les communes de :

- Mettre en œuvre un projet de développement territorial pour la commune et/ou pour l'ensemble de communes dont elle fait partie (bassin de vie ou communauté de communes), en intégrant l'ensemble des politiques publiques et en impliquant toutes les forces vives ;
- Réduire significativement l'étalement urbain en diminuant le nombre de surfaces urbanisables, en densifiant le bâti existant – dans le respect de la qualité de vie des habitants et des caractéristiques du quartier – en réaménageant en priorité les friches et les quartiers dégradés, et en utilisant pour le surplus les zones non bâties entourées de terrains bâtis (les « dents creuses ») ;
- Favoriser la mixité des fonctions du territoire pour renforcer l'attractivité des quartiers et améliorer l'accessibilité des citoyens aux services, aux emplois, aux commerces, aux loisirs, aux espaces verts, etc. ;
- Réaliser des projets d'aménagement « intégrés » en concentrant sur un quartier un ensemble de politiques (participation citoyenne, logement, énergie, mobilité, rénovation urbaine, animation sociale, etc.) afin de créer une dynamique collective et des économies d'échelle ;
- Co-construire les projets urbanistiques en associant les pouvoirs publics, les maîtres d'œuvre et les futurs utilisateurs de l'espace en question ;
- Concevoir les nouveaux espaces publics ainsi que les changements affectant les espaces publics avec les usagers de ces espaces, dont les jeunes qui utilisent souvent les espaces publics (parcs, plaines de jeux, trottoirs, pistes cyclables, écoles, etc.) ;
- Réserver un budget participatif pour l'amélioration des espaces publics de proximité ;
- Aménager l'espace public pour permettre une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement (par exemple, via des trottoirs spacieux et agréables, des pistes cyclables sécurisées, des espaces spécifiques pour les deux roues, etc.) ;
- Renforcer l'accessibilité des services d'urbanisme et encourager la commune dans son rôle de conseil en urbanisme ;
- Créer un vade-mecum communal qui reprenne les principales formalités urbanistiques, afin que les citoyens et les porteurs de projets puissent comprendre les démarches à entreprendre et les règles à suivre pour faire aboutir leur dossier ;
- Simplifier et dématérialiser les procédures communales, en collaboration avec la Région, et éviter aux citoyens de mener des démarches multiples auprès des différents services concernés par le développement territorial (urbanisme, logement, travaux publics, etc.) en assurant la coordination entre eux ;
- Promouvoir la qualité architecturale et environnementale ainsi que l'entretien des espaces et bâtiments publics, tout comme la qualité et l'entretien des constructions privées, via les outils d'urbanisme, les marchés publics et les

- permis, tout en veillant à l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite ;
- Veiller à la bonne coordination et à l'exécution rapide des chantiers de travaux publics, notamment en prévoyant des pénalités importantes dans les marchés publics en cas de retard, en coordination avec la Région le cas échéant, et informer correctement les riverains, commerçants et autres personnes concernées.

2.3. Logement

Le droit au logement constitue un droit fondamental qu'il convient de défendre et renforcer à tous les niveaux de pouvoir. Un logement accessible et de bonne qualité constitue, avec l'emploi, un des leviers de l'émancipation sociale. Il s'agit d'un enjeu majeur de la transition écosociale et de la lutte contre les inégalités.

La commune a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre d'un véritable droit inconditionnel au logement. Au travers des outils dont elle dispose, la commune est à la fois le bras armé de la politique régionale du logement et un véritable moteur du développement local du logement, donnant les impulsions en matière de construction de logements neufs, de localisation et de qualité du bâti, de mixité sociale et fonctionnelle de l'habitat, de protection des citoyens les plus vulnérables, etc.

Afin de répondre aux défis de la croissance démographique et du vieillissement du bâti, il convient d'augmenter le nombre de logements de qualité et adaptés disponibles sur le territoire communal. A cet égard, la commune facilitera, dans le cadre de sa politique d'urbanisme, les constructions neuves et les rénovations d'envergure, en veillant à densifier les « noyaux d'habitat » pour éviter l'étalement urbain. En outre, le PS propose de :

- Construire et rénover davantage de logements publics, principalement sociaux, selon les meilleures normes environnementales et énergétiques, en prévoyant suffisamment de logements adaptés ou adaptables aux personnes à mobilité réduite et aux aînés. Le logement public constitue une réponse aux défis d'aujourd'hui comme la paupérisation de la population. Il est un outil de lutte contre la dualisation résidentielle et est un vecteur de mixité et de diversité sociales. Pour ce faire, la Wallonie créera un fonds d'investissement du logement public qui sera affecté aux communes, sur la base d'un droit de tirage, en vue de la création et de la rénovation de logements. Il s'agit pour les autorités communales non seulement de répondre à la demande en logements publics de la part de ménages à revenus modestes ou moyens mais également de faire baisser la demande de logements privés qui fait monter les prix des loyers, parallèlement à l'encadrement des loyers qu'il convient de mettre en place au niveau régional. En Wallonie, les critères d'attribution seront revus de façon à mieux tenir compte des réalités sociales et familiales. A Bruxelles, les critères actuellement en vigueur seront strictement respectés ;
- Veiller à améliorer la mixité sociale dans les quartiers, en créant des logements sociaux dans les quartiers où il en existe peu et en introduisant du logement acquisitif moyen dans les quartiers de logements sociaux. Le PS plaide, en Wallonie, pour le rétablissement des sanctions pour les communes qui n'atteignent pas un quota de 10% de logements publics sur leur territoire.

A défaut de volonté de construction dans le chef de la commune, l'autorité régionale pourra intervenir directement sur le territoire de celle-ci pour y construire des logements publics. A Bruxelles, la construction de logements sociaux se concentrera principalement dans les communes où le nombre de logements sociaux est sous la moyenne régionale, en tenant compte de la densité de population et d'indicateurs socio-économiques. Ces communes en déficit de logements sociaux se verront imposer un nombre minimum de logements à construire ;

- Mettre en œuvre des opérations de revitalisation urbaine, en collaboration avec des opérateurs privés et des associations citoyennes, en vue de rénover le bâti existant, de densifier les noyaux d'habitat et d'améliorer la mixité sociale (en créant des logements tant locatifs qu'acquisitifs) et des fonctions des quartiers revitalisés ;
- Promouvoir les innovations technologiques et faciliter les nouvelles formes d'habitat. Permettant un gain de temps et d'argent important dans la construction, des logements légers et qualitatifs seront développés, dans le strict respect des normes énergétiques et de salubrité. Les innovations technologiques en matière de matériaux et de techniques de construction, comme l'impression 3D de logements, seront soutenues par les Régions, à travers la recherche et développement. La construction de logements en structure bois sera pleinement encouragée par des aides locales et/ou régionales. Les logements « modulables », adaptables aux parcours de vie des familles (célibat, recomposition familiale, etc.), seront favorisés. Les sociétés de logement utiliseront les matériaux les plus durables et les moins nocifs à l'environnement. Leurs cahiers des charges intégreront des clauses en ce sens ;
- Initier et faciliter des formes collectives de logement, comme la colocation, les coopératives de logements, les *Community Land Trust* (mécanisme de scission de la propriété du sol et du bâti qui permet, au sein d'un projet collectif, à des familles à revenus modestes de devenir propriétaires, le terrain restant la propriété de l'association ou du pouvoir public) ou encore les logements intergénérationnels (habitat kangourou, qui permet le maintien à domicile des personnes âgées), notamment à travers les règles d'urbanisme et de domiciliation. A cet égard, l'individualisation des droits sociaux que le PS souhaite mettre en place au niveau fédéral facilitera l'accès à ce type de logements partagés et solidaires, choix volontaires ou unique possibilité de se loger pour de nombreuses personnes ;
- Convier les promoteurs immobiliers, via la commune ou tout organisme public qui en dépend, à mettre en vente ou en location, à des prix conventionnés, au minimum 10% des logements qu'ils construisent dans les grands projets de construction ou de rénovation, via les charges d'urbanisme. A cette fin, une « charte de la mixité sociale » sera élaborée entre la commune et les promoteurs immobiliers ;
- Développer, en collaboration avec les agences immobilières sociales, la prise en gestion de logements privés ou tout mécanisme de conventionnement permettant d'encadrer le loyer et la qualité du logement. A cet égard, toutes les communes devront être couvertes par une agence immobilière sociale ;
- Remettre sur le marché les logements inoccupés à travers, d'une part, le mécanisme de réquisition et d'autre part, une taxation dissuasive incitant les propriétaires de biens laissés à l'abandon à mettre leur bien en vente ou en location. Par ailleurs, le PS demande que la Wallonie érige le fait de laisser

son logement vide en infraction, comme c'est déjà le cas à Bruxelles. Les communes pourront également tenter des actions en cessation à l'encontre des propriétaires qui laissent leurs biens inoccupés. L'affectation en logements des étages supérieurs des commerces ainsi que des bureaux désaffectés sera encouragée par une démarche proactive envers les propriétaires et la mise en place d'incitants à la transformation du bâti en logements. La suppression des entrées privatives vers les étages des commerces sera interdite ;

- Développer les réserves foncières publiques dans le but de construire du logement public, locatif et acquisitif. Le droit de superficie public sera développé, permettant aux communes de créer du logement public sur des terrains privés. Les communes pourront également acquérir jusqu'à 10% des parcelles prévues dans les projets de lotissement ;
- Veiller à la suffisance de l'offre de logements étudiant, publics et privés, à tarif accessible, dans les communes sur le territoire desquelles sont implantés des établissements d'enseignement supérieur.

Afin de renforcer la politique sociale du logement et de répondre aux défis de la paupérisation d'une partie de la population, le PS propose de :

- Développer une stratégie systématique de lutte contre les marchands de sommeil et l'insalubrité des logements. La commune amplifiera son action visant à identifier les logements insalubres et surpeuplés, par une coordination forte entre les services de police, de la population, de l'urbanisme et du CPAS. Elle veillera, à travers le permis d'urbanisme, à éviter la division d'immeubles en trop petites cellules. Les contrôles de salubrité seront renforcés afin de sanctionner, par des amendes administratives et par un arrêt d'inhabitabilité ou d'obligation de travaux, les propriétaires qui ne respectent pas les critères d'hygiène et de salubrité. Une meilleure coordination avec la Région sera assurée ;
- Faire connaître au niveau communal la grille des loyers régionale, permettant aux locataires de savoir s'ils paient un loyer trop élevé. Le PS propose de rendre l'encadrement des loyers obligatoire. Dès à présent, il plaide pour qu'il soit fait mention du loyer régional de référence dans le contrat de bail. De façon générale, la commune, en collaboration avec sa société de logement, développera son rôle d'information et d'orientation des citoyens quant à leurs droits, devoirs et opportunités en matière de logement (bail, primes, crédit social, logement social, prise en gestion, service d'accueil d'urgence, lutte contre les discriminations, etc.) ;
- Mettre à disposition dans chaque commune davantage de logements d'urgence et de transit permettant de répondre rapidement à des situations d'urgence sociale en matière de logements (sans-abris, victimes de violences conjugales, calamités, etc.) ;
- Développer les projets « housing first » (placer le logement comme première étape du parcours de réinsertion sociale d'une personne sans-abri) et les « capteurs de logement » (un intermédiaire social se porte garant d'un locataire en grandes difficultés sociales auprès d'un bailleur, facilitant ainsi l'accès au logement en levant les réticences des propriétaires) qui permettent de fournir un accès au logement ou un relogement rapide et définitif pour les personnes vivant dans la rue ;
- Développer les projets de logements qui permettent le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, comme les résidences-services. Les

sociétés de logement de service public développeront également, éventuellement en lien avec les CPAS, des services à destination de leurs locataires en perte d'autonomie comme la fourniture de repas ou la mise à disposition d'aides familiales. Tout projet de construction d'envergure, public et privé, inclura un nombre minimal de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite ;

- Transformer les sociétés locales en « maisons locales du logement » regroupant toutes les informations utiles en matière de logement, public et privé, acquisitif et locatif.

2.4. Energie et climat

Garantir l'accès de chacun à l'énergie est un objectif essentiel de l'écosocialisme, porté par le PS, afin que chaque habitant de la commune puisse s'éclairer, se chauffer et se déplacer. Les inégalités liées à l'énergie doivent être gommées pour améliorer la qualité de vie des citoyens. L'exploitation sans retenue des énergies fossiles joue également un rôle déterminant dans la dégradation de l'environnement et le réchauffement climatique, que nous devons combattre.

La question énergétique doit être saisie à bras-le-corps en vue de changer notre système énergétique en profondeur pour le rendre plus propre et plus social. L'ambition du PS est de faire de Bruxelles et la Wallonie les deux premières Régions d'Europe sans gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Dans ce but, il s'agit de diminuer la consommation d'énergie de minimum 50% et viser 100% d'énergies renouvelables en 2050. Multiplier les économies d'énergie au bénéfice des habitants est une priorité pour le PS. Des mécanismes de solidarité doivent être prévus, via les tarifs d'énergie et les dépenses publiques, pour assurer une juste répartition des efforts et éviter la « fracture énergétique ».

Les communes ont un rôle essentiel à jouer pour concrétiser l'Accord de Paris sur le climat³, réussir la transition socialement juste de notre modèle énergétique et lutter contre la précarité énergétique. Elles doivent aussi aider la collectivité à se réapproprier la maîtrise de l'énergie via la création de coopératives énergétiques. Le PS soutient en effet les initiatives locales qui offrent un terrain accessible à chaque citoyen pour s'approprier le changement.

Pour atteindre ces objectifs, le PS propose dans les communes et provinces de :

- Élaborer une stratégie territoriale, à l'échelle d'une communauté de communes (ou bassin de vie), qui :
 - détermine des objectifs d'économie d'énergie et de production renouvelable à réaliser d'ici 2050,
 - réunisse les pouvoirs publics, les citoyens et les forces vives locales,
 - soit coordonnée avec les autres niveaux de pouvoir et les autres territoires pour assurer la solidarité et la sécurité d'approvisionnement,
 - fixe des étapes intermédiaires et des objectifs concrets comme l'isolation prioritaire de certains bâtiments et quartiers, la désignation de sites de

³ L'Accord de Paris a comme objectif de contenir la hausse de température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle et de poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

- production renouvelable, dans le respect des riverains et des paysages, ou l'amélioration de la mobilité⁴ en certains lieux,
- prévoie des mesures d'information et d'accompagnement des entreprises et des citoyens, en particulier les ménages vulnérables,
 - s'inscrive dans la Convention des maires pour le climat et l'énergie⁵ ;
- Développer des coopératives, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, qui soient les moteurs de projets d'économies d'énergies et de production renouvelable, qui soient accessibles à tous, dont les ménages vulnérables, et qui se coordonnent avec les gestionnaires de réseaux, en vue d'assurer un financement équitable des réseaux publics et une transition énergétique qui bénéficie à tous ;
 - Concrétiser des programmes de rénovation et d'isolation de bâtiments – publics et privés – par quartier, en collaboration avec la Région, afin de créer une dynamique collective et des économies d'échelle, en misant notamment sur l'exemplarité des pouvoirs publics, en particulier dans les logements sociaux ;
 - Prévoir et actualiser un plan communal de sécurité nucléaire et un programme d'accompagnement des travailleurs liés aux activités des centrales nucléaires pour leur proposer une formation et les réorienter vers d'autres emplois, en collaboration avec les autorités régionales et fédérales.

En termes d'accompagnement des citoyens, le PS propose de :

- Prévoir au niveau communal ou supracommunal un point central d'information et d'aide du public en matière d'énergie, en lien avec les « Guichets énergie » de la Wallonie, et « Homegrade » et « Infor GazElec » à Bruxelles ;
- Augmenter les moyens et l'efficacité des organes publics et associatifs qui accompagnent les citoyens, en particulier moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.) afin que ces acteurs puissent agir de manière plus proactive et complémentaire ;
- Favoriser les achats groupés (électricité, gaz, pellets, etc.), à l'échelle communale ou supracommunale, par le biais des CPAS ou d'autres acteurs, et les rendre accessibles à tous.

2.5. Environnement et qualité du cadre de vie

La qualité de l'environnement dans lequel vivent les citoyens est un élément essentiel pour leur garantir une vie digne et épanouissante. Ce cadre de vie de qualité doit être une réalité pour tous les citoyens sans discrimination. Ce double objectif environnemental et social est au cœur de l'écosocialisme porté par le PS.

En contact direct avec les habitants, les communes sont en première ligne pour améliorer le cadre de vie. Dans ce but, trois domaines sont à traiter en priorité, à savoir la propreté publique, la protection de la nature et de la biodiversité, et la gestion des déchets. D'autres politiques qui ont une influence directe sur le cadre

⁴ Voir le chapitre consacré à la mobilité pour d'autres mesures.

⁵ La Convention des maires pour le climat et l'énergie rassemble des milliers d'autorités locales et régionales, volontairement engagées dans la mise en œuvre sur leur territoire des objectifs européens en termes de climat et d'énergie.

de vie, telles que l'énergie, le logement, la mobilité ou l'aménagement du territoire et l'urbanisme, sont traitées par ailleurs.

2.5.1. Propreté et embellissement de l'espace public

Un espace public propre et agréable est un facteur important pour que les habitants et les visiteurs se sentent bien dans leur commune. La propreté est l'affaire de tous, mais les communes doivent jouer leur rôle pour sensibiliser, nettoyer et sanctionner ceux qui dégradent les lieux publics. Il est aussi important d'investir dans l'embellissement de l'espace public et d'encourager les riverains à faire de même dans leur quartier.

C'est pourquoi le PS propose de développer une stratégie communale ou supracommunale ambitieuse pour assurer la propreté publique. Cette stratégie intégrera au moins les actions suivantes :

- Établir une liste de lieux et de périodes qui nécessitent une action prioritaire ;
- Entretien de l'espace public et rénovation en priorité des endroits les plus dégradés, en développant une approche intégrée qui tienne compte du logement, de l'architecture et de l'urbanisme, de la mobilité, du partage de l'espace entre tous les usagers, des activités économiques et culturelles, de la nature, etc. ; il s'agit aussi d'y intégrer une politique de promotion culturelle, afin que l'espace public devienne un véritable lieu d'art et de culture ;
- Veiller au bon état des trottoirs pour assurer aux personnes plus âgées ou à mobilité réduite une meilleure facilité de déplacement, en mettant en place une politique de rénovation coordonnée des trottoirs ;
- Encourager les riverains à contribuer à la propreté de leur quartier et à investir l'espace public (par l'appui des écoles et associations de quartier, des opérations « commune fleurie », des potagers collectifs, le soutien à la rénovation des façades et des devantures de magasin, la réouverture ou l'embellissement des devantures des surfaces commerciales vides, etc.) ;
- Promouvoir des campagnes « commune propre » qui regroupent une série d'actions ponctuelles (mobilisation de la population, nettoyage des rues, des bords de route et des rivières, aménagement d'espaces verts, etc.) ;
- Développer des campagnes et outils spécifiques de propreté publique, notamment numériques, à disposition de publics cibles, comme les nouveaux habitants ou des personnes qui ont une influence locale (médecins, directeurs d'écoles, sportifs, animateurs culturels, etc.) ;
- Instaurer un programme communal ou supracommunal centralisé de gestion des plaintes pour assurer un suivi rapide des demandes des habitants ;
- Lutter contre les infractions environnementales et les dépôts sauvages (jets de déchets, dépôts et incinération de déchets interdits, bruits intempestifs, etc.) via la prévention, l'identification des points noirs et leur aménagement spécifique, l'augmentation du nombre d'agents « constatateurs » et une meilleure coordination avec la police et la Région ;
- Investir dans des dispositifs placés dans les lieux sensibles pour prendre en flagrant délit des responsables de nuisances (caméras, etc.) ;
- Augmenter le nombre de toilettes (avec tables à langer, à la fois dans les toilettes réservées aux femmes et dans les toilettes réservées aux hommes), de poubelles et de cendriers publics, bien entretenus et facilement accessibles, dans les lieux fréquentés ;

- Créer des « canisites » (toilettes pour chiens) en nombre suffisant et renforcer la lutte contre les déjections canines sur la voie publique ;
- Prévoir des espaces pour les tags et graffitis, renforcer le nettoyage des tags dans les zones non autorisées et proposer un service d'enlèvement gratuit ;
- Assurer régulièrement le curage des égoûts et le débouchage des avaloirs.

2.5.2. Nature et biodiversité

La nature et la biodiversité sont indispensables à la vie sur Terre et à la qualité de vie des citoyens. Elles rendent en effet de nombreux services (aliments, esthétique, culture, vêtements, médicaments, cosmétiques, lutte contre les inondations, qualité de l'air, etc.). Nos sociétés modernes ont parfois tendance à nous éloigner de la nature avec une urbanisation qui s'accroît. Les populations de certains animaux et plantes sont également en diminution constante et plusieurs espèces sont menacées de disparition.

Il est pourtant essentiel de préserver la nature et la biodiversité, et de favoriser le retour de la nature dans les villes et villages. Il s'agit aussi d'un levier utile par lequel faire participer les citoyens à la vie collective.

C'est pourquoi le PS propose de :

- Elaborer une stratégie communale ou supracommunale de promotion de la nature et de la biodiversité concertée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés et en s'appuyant sur l'expertise des parcs naturels ;
- Renforcer la présence de la nature dans les villes et villages, en particulier dans les quartiers les moins bien servis actuellement (espaces verts, arbres, vergers et haies, nichoirs, toitures végétales, mares, permis de végétalisation, etc.) ;
- Promouvoir les « maillages verts et bleus⁶ » via la réimplantation et la protection des haies, des arbres, notamment fruitiers, des forêts urbaines, des parcs, des zones de fauchage tardif, des bords de routes et de rails, des mares, des cours d'eau et leurs berges, des zones humides, etc. ;
- Organiser des actions de sensibilisation à la nature, notamment dans les écoles, et impliquer les citoyens dans la gestion des espaces de nature ;
- Encourager le développement de potagers collectifs, et de jardins et vergers partagés (en promouvant les espèces indigènes d'arbres fruitiers) qui favorisent la nature, l'agriculture, la cohésion sociale et l'éducation ;
- Soutenir l'installation de ruches et de nichoirs dans les propriétés communales ou provinciales, les écoles, etc. ;
- Supprimer l'utilisation des pesticides dans la gestion publique des espaces verts, en concertation avec les travailleurs pour ne pas rendre leur travail plus pénible, et encourager les particuliers à faire de même ;
- Entretien des cours d'eau (supra)communaux et provinciaux, et les écosystèmes aquatiques, favoriser le retour d'espèces indigènes et faire participer les citoyens et les acteurs locaux à la gestion des rivières (contrats de rivière) ;
- Intégrer systématiquement la problématique des inondations dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire (supra)communal ;

⁶ Les « maillages verts et bleus » consistent à implanter des lieux de nature ou aquatiques là où il en manque et de les relier entre eux, afin de favoriser la biodiversité.

- Entretenir les forêts (supra)communales et provinciales, favoriser la biodiversité en leur sein et assurer un partage équilibré entre les divers utilisateurs de la forêt ;
- Adopter un règlement communal pour lutter contre les plantes invasives et préserver les espèces indigènes ;
- Veiller à soutenir financièrement les associations de défense des animaux et les refuges présents sur le territoire communal ;
- Lancer et encourager des campagnes de stérilisation des chats errants.

2.5.3. Gestion des déchets

Pour une politique des déchets efficace, les communes doivent en premier lieu sensibiliser les citoyens et les entreprises, et améliorer la prévention. Si les citoyens développent d'autres habitudes quant à leurs achats, ils peuvent produire moins de déchets. Moins il y a de déchets, moins cela coûtera à la collectivité. En complément, il s'agit d'améliorer la collecte, le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets. Les coûts doivent aussi être maîtrisés pour garantir l'accès de tous à ce service. Enfin, les communes ont un rôle à remplir dans le cadre du développement de l'économie circulaire en Wallonie et à Bruxelles.

En particulier, le PS propose de :

- Renforcer les actions de sensibilisation des citoyens, des élèves et des entreprises, en travaillant avec les écoles, les associations, les clubs sportifs et les intercommunales de déchets ;
- Accroître l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri ou le compostage des déchets organiques, et étendre les horaires d'ouverture des parcs à conteneurs, afin d'amplifier le tri, en améliorer la qualité et réduire les coûts de traitement ;
- Accroître le nombre de lieux de compostage par quartier avec une surveillance pour éviter le dépôt clandestin de déchets ;
- Augmenter la quantité d'encombrants ramassés, en améliorant le service de collecte, et faciliter le réemploi en coordination avec les acteurs de l'économie sociale (textiles, mobilier, appareils électriques et électroniques, etc.) ;
- Améliorer la collecte des huiles et graisses de fritures, et des petits déchets dangereux ou chimiques des ménages ;
- Installer des poubelles publiques en nombre suffisant et favoriser les bulles à verre et autres points de collecte enterrés ;
- Maîtriser au mieux les coûts de gestion des déchets afin que ce service collectif reste accessible à tous et expliquer aux citoyens ce que recouvrent ces coûts pour en faciliter l'acceptation ;
- Mener des campagnes pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec le secteur de la distribution alimentaire et les acteurs sociaux (dont les épiceries sociales) ;
- Soutenir le développement de l'économie circulaire, via la politique d'achats et de marchés publics communaux, et la sensibilisation des citoyens et entreprises.

2.6. Mobilité

Parmi les axes prioritaires de l'écosocialisme figure la mobilité. Face à la hausse constante du nombre de déplacements, en particulier les trajets individuels en

voiture, et face aux inégalités en matière de mobilité, il est temps de développer une nouvelle philosophie de la mobilité, qui soit socialement accessible, sûre et respectueuse du cadre de vie.

La réduction de l'usage de la voiture, le développement de son usage raisonné et la diminution des nuisances environnementales sont une nécessité et un objectif pour le PS. Les communes et les provinces ont leur rôle à jouer, en collaboration et en concertation avec les communes voisines, les Régions, l'État fédéral et l'Europe, pour développer des alternatives efficaces, financièrement attrayantes et adaptées à tous les besoins des citoyens.

À ce propos, depuis de nombreuses années, les communes et les provinces ont développé des politiques en matière de mobilité. Ces mesures représentent un coût parfois significatif qui peut aggraver la situation financière de ces niveaux de pouvoir et qui n'est pas toujours réparti de façon juste. Le PS, en vue de répondre au défi de la mobilité, défend un financement équitable des initiatives communales et provinciales, et une contribution suffisante de l'État fédéral et de la Région, tant en zone rurale qu'urbaine.

Dans cette approche globale, il convient de prêter attention à la diversité des utilisateurs et des usages de la mobilité (dont l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les aînés, les femmes enceintes, les citoyens plus vulnérables, les parents avec des jeunes enfants, les demandeurs d'emploi, les réfugiés, etc.). L'ambition socialiste est d'assurer le droit à la mobilité, et de permettre à chaque citoyen de pouvoir sortir de son quartier aisément et de s'intégrer pleinement à la société.

Une politique efficace exige, dès le départ, une articulation réfléchie entre la mobilité et les autres politiques publiques, en particulier l'aménagement du territoire, et adaptée aux réalités urbaines et rurales.

Dans ce but, le PS propose de :

- Favoriser la proximité des lieux de vie (logements, services, emplois, loisirs) afin que, dans la mesure du possible, les citoyens ne soient pas obligés de passer des heures dans les transports ;
- Intégrer systématiquement les enjeux de (multi)mobilité dans l'organisation de l'espace public en vue d'encourager les alternatives à la voiture et partager l'espace entre ses divers usagers, avec une attention spécifique pour les usagers faibles (piétons, cyclistes, deux-roues motorisés, PMR, etc.) ;
- Transformer en zones (semi-)piétonnières les zones très urbanisées et des lieux de rencontre qui s'y prêtent (notamment des places) en collaboration avec les riverains et les forces vives locales.

Il est également important d'appréhender toutes les offres de transport ensemble et de favoriser la complémentarité entre elles, dans une logique multimodale et intermodale⁷. Pour cela, une coordination étroite et permanente doit être assurée

⁷ La multimodalité consiste à utiliser plusieurs moyens de transport différents au cours de la même journée, de la même semaine ou du même mois. L'intermodalité consiste, quant à elle, à utiliser plusieurs moyens de transport lors d'un même déplacement. Ces deux principes permettent d'utiliser au mieux les avantages de chaque mode de transport dans une approche écosociale.

entre les divers opérateurs de transport et les différents niveaux de pouvoir, qui doivent regrouper leur force.

Au niveau supracommunal, en lien avec la Région et éventuellement les provinces, une centrale de mobilité multimodale doit être prévue et soutenue dans chaque bassin de vie ou communauté de communes, sous la responsabilité des pouvoirs publics. Ce rôle peut être assumé, en tout ou en partie, par des acteurs de mobilité existants.

Les missions d'une centrale de mobilité sont de :

- Collecter les données de mobilité et analyser les besoins des citoyens pour faire correspondre au mieux l'offre à la demande ;
- Impliquer les citoyens et les usagers dans les politiques de mobilité ;
- Assurer la coordination entre les différents acteurs de la mobilité ;
- Informer de la palette d'offres de transport disponibles, avec un accompagnement spécifique des personnes vulnérables ;
- Installer sur l'ensemble du territoire des « points de multimobilité »⁸, lieux de connexion entre les divers moyens de transport ;
- Développer une application multimodale d'information en temps réel et de paiement intégrant toutes les offres de transport disponibles ;
- Proposer, si nécessaire, des offres de transport complémentaires ;
- Appuyer les initiatives citoyennes de mobilité partagée (covoiturage, etc.).

Pour changer en profondeur la mobilité, le PS propose aussi de :

- Actualiser ou développer un plan (supra)communal de mobilité, en lien avec la centrale de mobilité, qui :
 - assure l'accès de tous les habitants à la mobilité,
 - généralise le principe STOP, qui favorise les modes de déplacement dans l'ordre suivant : piétons (*stappers*), cyclistes (*trappers*), transports publics (*openbaar vervoer*), transports privés (*privé-vervoer*) – d'abord collectifs (taxis, voitures partagées, etc.), puis individuels,
 - renforce la multimodalité, l'intermodalité et la mobilité partagée,
 - implique tous les acteurs de mobilité et les citoyens, lors de sa conception et de sa mise en œuvre ;
- Stimuler la réalisation de plans de déplacements d'entreprise, de plans de mobilité des zones d'activité économique ou commerciales et de plans de déplacements scolaires, en collaboration avec la Région, les communes voisines et les divers opérateurs de transport, afin de favoriser les formes de mobilité plus conviviale et respectueuse de l'environnement ;
- Soutenir la marche en favorisant la mixité des fonctions des quartiers et la proximité des commerces, des services, des loisirs, etc., en renforçant le confort et la sécurité des trottoirs, en rénovant et balisant les chemins, en réduisant l'impact des obstacles qui ralentissent la marche (carrefours, etc.) ;
- Mener une stratégie cyclable (supra)communale ambitieuse et concertée, en vue d'augmenter le nombre de trajets en vélo (notamment électrique), tant pour le loisir que pour les déplacements quotidiens, en :
 - développant et entretenant les aménagements cyclables (pistes cyclables, séparées sur les grands axes, marquages, signalisation adaptée, stationnements-vélos, revêtement de qualité, etc.),

⁸ Du type des *Mobipoints* prônés par l'asbl Taxistop ou installés dans les villes de Brème et Bergen.

- déployant un réseau (supra)local continu, balisé et sûr,
- informant et sensibilisant les citoyens et les entreprises,
- encourageant les ateliers de formation à la pratique du vélo et de réparation des vélos,
- généralisant une éducation à la mobilité tout au long de la scolarité, en coordination avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (dont le « brevet cycliste » constitue un élément essentiel),
- en prévoyant un réseau d'itinéraires conseillés pour rejoindre le travail ou l'école à vélo et des ramassages scolaires à vélo ;
- Collaborer avec l'opérateur régional de transport public pour favoriser les transports en commun et répondre aux besoins des habitants de la commune ;
- Assurer la bonne accessibilité des gares et arrêts de transport public aux piétons et cyclistes, y prévoir si nécessaire des points de location de vélo et voitures partagés, et y aménager des zones de stationnement pour vélos, deux roues motorisées, covoiturage et voitures, en coordination avec les opérateurs de transport, la Région et l'État fédéral ;
- Soutenir la mise en place de parkings de dissuasion gratuits, à l'entrée des villes et aux principaux arrêts de transport public, dont les gares de transit, en coordination avec les opérateurs de transport, les Régions et l'État fédéral, et en prévoyant l'accès aisé aux piétons, cyclistes, carsharing, et des transports publics en nombre suffisant afin de limiter la circulation urbaine ;
- Prévoir ou élargir les services de taxis à la demande et de taxis collectifs, en particulier en soirée et dans les zones moins peuplées, avec possibilité de tarifs réduits ou la gratuité en fonction des revenus et des besoins sociaux des usagers, en particulier les jeunes ;
- Développer un plan d'action pour la mobilité partagée⁹, de préférence alimentée en énergies renouvelables (covoiturage, voitures partagées, autopartage entre voisins, vélos partagés, etc.) en installant des places de stationnement réservées, en renforçant la communication, en utilisant les modes partagés pour les déplacements du personnel communal, etc. ;
- Instaurer un guichet unique en ligne, communal ou supracommunal, pour signaler des problèmes aux infrastructures de mobilité (voiries, trottoirs, pistes cyclables, etc.) et assurer le suivi des plaintes, dans la mesure des moyens disponibles ;
- Développer des applications digitales pour améliorer la mobilité des usagers (applications multimodales¹⁰) et la gestion de la mobilité (signalisation adaptative sur les routes en fonction des conditions de circulation, informations et paiement relatifs aux places de stationnement autos, autos partagées ou de vélos partagés, etc.) ;
- Élaborer des plans de stationnement en tant qu'outil de mobilité durable, tout en conservant la gratuité du parking pour certaines catégories d'usagers (riverains, professionnels de la santé, etc.) et développer des parkings-relais pour désengorger les abords d'écoles et les zones commerçantes ;
- Favoriser et encadrer l'accès de places de parking aux riverains dans les centres commerciaux ou les administrations publiques en dehors des heures d'ouverture pour répondre aux difficultés locales de stationnement ;
- Créer des zones basses émissions (ZBE) dans les centres des grandes villes : il s'agit de zones définies dans lesquelles les véhicules ne peuvent pénétrer qu'à certaines conditions, liées à leurs performances environnementales ;

⁹ Il s'agit bien de mobilité partagée et non de l'économie de plateforme du type Uber.

¹⁰ Voir le volet sur les centrales de mobilité ci-dessus.

- Instaurer des « zones de convivialité » dans les centres densément peuplés, comme projets pilotes, qui interdisent l'accès aux véhicules trop lourds et trop puissants, par exemple par segment de rue, afin d'améliorer la qualité de l'air et la sécurité routière ;
- Développer une offre de livraison des marchandises adaptée aux villes, qui permette de réduire la congestion et les nuisances environnementales, via des plateformes de distribution urbaine et des véhicules non-polluants, peu bruyants et conçus pour se déplacer en centre-ville.

En vue de renforcer la sécurité routière et la sécurité des usagers des transports, le PS propose de :

- Établir, à l'échelle de la zone de police, un diagnostic et un plan de sécurité routière qui intègrent tant un volet de sensibilisation que la lutte contre les comportements à risque ;
- Former à l'échelle des zones de police et des communes des conseillers en mobilité (Cem), lesquels traiteront et rapporteront à l'autorité les points noirs en matière d'insécurité routière (relevé des lieux accidentogènes, propositions d'aménagements, relevés des voiries où la vitesse est excessive etc.) ;
- Entretenir les voiries communales et prévoir des aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers (meilleure identification du type de voirie - liaison, transit, desserte locale, rapide - et aménagement adapté, radars indicatifs, passages pour piétons mieux mis en évidence, ilots directionnels, rétrécissements de voirie, pistes cyclables, trottoirs plus larges, etc.) ;
- Autant que possible, veiller à ce que l'entretien des voiries régionales soit réalisé en concertation avec les autorités communales ;
- Aménager les abords d'école, les quartiers résidentiels, les zones commerciales, etc., notamment en aménageant des zones 30, pour permettre la cohabitation harmonieuse de tous les usagers, y compris les plus faibles ;
- Inscire la sécurité dans les transports en commun comme une des actions du plan de sécurité de la zone de police.

2.7. Ruralité et agriculture

2.7.1. Renforcer l'attractivité économique et démographique des communes rurales

La Wallonie compte 262 communes parmi lesquelles 178 sont des communes rurales¹¹. Ces dernières couvrent une large majorité du territoire wallon et dénombrent près de deux millions d'habitants soit 56% de la population de la région¹².

En raison de leur faible densité de population les communes rurales éprouvent plus de difficultés à garantir des services de qualité en leur sein. Ce manquement entraîne un déclin des activités économiques, culturelles et sociales. Par conséquent l'accès aux biens et services de proximité est de plus en plus restreint pour les citoyens des zones rurales. Les habitants les plus précaires et les moins mobiles sont plus fortement impactés par ce problème car ils dépendent fortement de ces commerces et services locaux.

¹¹ https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/dt2_approches_spatiales_4.pdf

¹² <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/hierarchie-urbaine/>

Pour le PS, il faut renforcer l'attractivité des communes rurales. Il ne peut être accepté qu'elles soient dépourvues de services, d'emplois et de vie sociale. Ce développement doit veiller à respecter les spécificités locales. Chaque commune doit pouvoir créer des activités économiques, lutter contre la pauvreté et renforcer la cohésion sociale autour de son identité propre.

Afin de renforcer l'attractivité économique et démographique des communes rurales, le PS propose de :

- Accroître l'efficacité et l'ampleur des politiques publiques en mettant en place un projet de développement supracommunal. Il est essentiel que les communes se rassemblent par bassin de vie afin de construire un projet commun avec le soutien des provinces. En mutualisant leurs ressources les communes rurales pourront proposer des services de meilleure qualité et renforcer plus efficacement l'attractivité locale grâce à des économies d'échelle ;
- Promouvoir la démocratie participative et renforcer la cohérence des politiques publiques en élaborant un programme communal de développement rural (PCDR). Le PCDR est conçu de manière démocratique avec la participation de l'ensemble des acteurs locaux et des citoyens. Il aborde à travers une vision stratégique à 10 ans des thématiques essentielles au développement des communes rurales telles que le développement économique, la création d'emplois, le maintien des services, la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement ainsi que des opérations de rénovation rurale ;
- Réduire significativement l'étalement urbain afin de permettre aux villages de préserver leurs spécificités et leurs paysages, et rapprocher les citoyens des services tout en réduisant les coûts pour la collectivité ;
- Stimuler et soutenir les initiatives citoyennes visant à renforcer l'attractivité de la commune et la cohésion sociale telle que l'ouverture d'une salle des fêtes, d'un centre culturel ou d'une maison de jeunes. Les communes peuvent encourager ces actions citoyennes à travers la création de forums, l'organisation de rencontres thématiques et la mise en place d'un organe de conseil à destination des citoyens ;
- Renforcer la qualité de l'habitat en zone rurale avec une attention particulière pour les jeunes, les aînés et les plus précaires par la création de logements publics et la promotion du logement tremplin, de l'habitat solidaire et de l'habitat kangourou ;
- Développer des espaces collectifs de convivialité, tels que les maisons de village. Ces maisons accueillent ponctuellement un ensemble de services à la population, comme une permanence des services communaux, des mutuelles, des syndicats, etc., ainsi que des activités culturelles ou festives locales. Elles peuvent également héberger les associations locales, notamment les mouvements de jeunesse ;
- Promouvoir un tourisme rural axé sur le respect de l'environnement et la découverte du folklore local qui passe par la valorisation des ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, artisanales et gastronomiques. Cette promotion touristique peut se faire notamment à travers des mesures de soutien à la création de gîtes et de chambres d'hôte ou encore par le balisage et la sécurisation de chemins de promenade ;

- Soutenir les producteurs locaux en favorisant l'émergence de circuits courts en valorisant des produits du terroir dans les marchés, les écoles, les crèches, les maisons de repos et les établissements publics des communes et des provinces ;
- Créer des ateliers ruraux offrant des conseils et de l'accompagnement pour soutenir les entrepreneurs locaux dans la création et le développement de leur entreprise.

2.7.2. Renforcer l'offre de services pour les habitants des communes rurales

En raison de leur faible densité de population, les zones rurales ne bénéficient généralement pas du même niveau de services que les zones urbaines. Pour le PS, tous les citoyens doivent avoir accès à des services collectifs de qualité proches de chez eux. Ces services sont utiles aux habitants et rendent les communes attractives. Dans cette optique, la coopération entre communes est essentielle, car elle permet la réalisation de projets plus ambitieux grâce à la mise en commun des ressources et des économies d'échelles.

Pour garantir l'accès à des services de qualité aux habitants des communes rurales, le PS propose de :

- Développer des centrales de mobilité multimodales, par bassin de vie ou communauté de communes, sous la responsabilité des communes et provinces, afin notamment d'analyser les besoins des citoyens pour faire correspondre au mieux l'offre à la demande, améliorer la coordination entre opérateurs de transport, renforcer l'offre disponible et offrir aux citoyens une information personnalisée quant à l'ensemble des offres de mobilité disponibles ;
- Encourager le développement de moyens de transport flexibles et innovants, correspondant davantage aux besoins des citoyens, comme le covoiturage, le partage de voitures, les taxis sociaux, les (mini-)bus de proximité et sociaux, en coordination avec les centrales de mobilité et les TEC ;
- Défendre le maintien et, le cas échéant, proposer la création de nouvelles lignes ou points d'arrêts de chemin de fer, en particulier dans les zones rurales, et plaider auprès de l'État fédéral pour assurer une offre ferroviaire de qualité dans les communes de Wallonie et de Bruxelles ;
- Faciliter l'accès à la santé à travers la création de maisons médicales, la promotion de la télémédecine et la mise en place de postes de soins mobiles ;
- Développer des services d'accueil de la petite enfance, des écoles de devoirs et des activités extra-scolaires destinées aux enfants et adolescents afin d'ancrer les jeunes ménages au sein des villages ;
- Faciliter l'accès pour tous aux technologies de l'information par le développement d'espaces publics numériques et de formations en informatique, afin de lutter contre la fracture numérique ;
- Promouvoir la distribution des surplus agricoles au profit des plus démunis en renforçant le lien entre agriculteurs, CPAS et associations de l'aide alimentaire ;
- Mettre des biens sous-utilisés par la commune comme des locaux ou du matériel communal à disposition des entreprises d'économie sociale ou d'autres entreprises dont l'activité répond à un besoin de la population locale pour lequel il n'y a pas encore de réponse suffisante. Il peut s'agir aussi bien du lancement d'un service d'aide aux personnes âgées que de la création d'un espace de

rencontre ou encore de l'ouverture d'une boulangerie dans une commune où ces services ne sont pas (suffisamment) accessibles ;

- Favoriser l'installation de « maisons des services publics », éventuellement en synergie avec les maisons de village, où seraient regroupées différentes fonctions (guichet d'accueil unique pour l'ensemble des services publics fédéraux, régionaux, communaux et des autres entités publiques), ainsi que le développement, en complément, d'antennes mobiles, animées par des fonctionnaires polyvalents ;
- Renforcer l'offre et l'accessibilité des loisirs et des espaces de nature dans les zones rurales en développant des projets supracommunaux en matière sociale, culturelle, associative et sportive ;
- Désigner une personne de référence pour les aînés afin de les inclure davantage dans la vie sociale. Ce référent aurait notamment pour mission d'informer, et d'encadrer les personnes âgées. Il serait également chargé de noter et de transmettre les recommandations des aînés concernant le développement de la commune.

2.7.3. Garantir le respect de l'environnement dans nos campagnes

La nature est un atout des zones rurales et elle joue un rôle crucial pour la qualité de notre environnement. Pour le PS, il est primordial de préserver les différents écosystèmes de notre territoire (forêts, plaines, cours d'eau, etc.) afin de renforcer la biodiversité. Les communes rurales sont également des zones privilégiées pour la production d'énergie renouvelable.

Pour garantir le respect de l'environnement dans les zones rurales, le PS propose de :

- Élaborer une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité, concertée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés et favorisant la participation citoyenne (plan communal de développement de la nature par exemple) ;
- Promouvoir les « maillages verts et bleus » via la réimplantation et la protection des haies, des arbres, notamment fruitiers, des zones de fauchage tardif, de la végétation des bords de routes et de rails, des mares, des cours d'eau et leurs berges, des zones humides, etc. ;
- Encourager les riverains à contribuer à la propreté de leur quartier et à investir l'espace public (par des campagnes « commune propre », l'appui des écoles et associations de quartier, des opérations « commune fleurie », le nettoyage des rues, des bords de route et des rivières, etc.) ;
- Entretenir les cours d'eau communaux et provinciaux ainsi que les écosystèmes aquatiques, favoriser le retour d'espèces indigènes et faire participer les citoyens et les acteurs locaux à la gestion des rivières (contrats de rivière) ;
- Entretenir les forêts (supra) communales en partenariat avec les provinces, favoriser la biodiversité en leur sein et assurer un partage équilibré entre les divers utilisateurs de la forêt ;
- Développer des coopératives d'énergie, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, qui soient les moteurs de projets d'économies d'énergies et de production renouvelable, qui soient accessibles à tous, dont les ménages vulnérables, et qui se coordonnent avec les gestionnaires de réseaux, en vue d'assurer un financement équitable des réseaux publics et une transition énergétique qui bénéficie à tous.

2.7.4. Soutenir une agriculture inclusive et durable

La concurrence accrue et la chute des prix des produits agricoles renforcent le phénomène de concentration des exploitations. Les fermes familiales disparaissent au profit des grandes structures ultra mécanisées. Par conséquent, le nombre d'agriculteurs se réduit de manière alarmante et la jeune génération se désintéresse de ce secteur où les conditions de travail sont de plus en plus dures et moins bien rémunérées. Pour le PS, il est essentiel de se battre pour une agriculture durable et inclusive en soutenant les petites exploitations diversifiées et créatrices d'emplois, afin de renforcer la cohésion sociale, soutenir une alimentation de qualité et assurer le respect de l'environnement dans nos campagnes.

Pour promouvoir un modèle agricole respectueux des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement, le PS propose de :

- Favoriser les circuits courts en encourageant la rencontre et la coopération entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs locaux notamment par l'organisation d'évènements et la création de plateformes ;
- Soutenir la création de coopératives sociales actives dans la production distribution ou transformation alimentaire afin de fournir une nourriture de qualité aux habitants tout en garantissant de bonnes conditions de travail et une rémunération juste aux travailleurs ;
- Favoriser les produits d'agriculteurs locaux, particulièrement des petites exploitations familiales durables, notamment en prévoyant des clauses spécifiques dans les marchés publics qui donneraient la priorité aux produits locaux et durables dans les écoles et les établissements publics communaux et provinciaux. À cette fin, les pouvoirs publics peuvent également encourager la création de groupements d'achats en commun (GAC) et des groupes d'achat solidaire à l'agriculture paysanne (GASAP) ;
- Rendre l'agriculture plus attractive pour les jeunes en promouvant les formations, le mentorat ainsi que l'organisation de foires agricoles et de journées « fermes ouvertes » ;
- Renforcer le dialogue et la concertation entre les agriculteurs, les communes et les provinces en créant une commission consultative agricole qui serait un lieu d'échanges sur les problématiques agricoles locales ;
- Mener, en collaboration avec les agriculteurs, une réflexion et des actions de sensibilisation relatives aux problématiques environnementales, en particulier l'érosion des sols, les risques d'inondations et l'utilisation de pesticides ;
- Privilégier les petites exploitations durables pour la mise à disposition (vente ou location) des terres communales à vocation agricole ;
- Promouvoir la transition vers l'agriculture biologique à travers notamment des campagnes d'information sur les enjeux et méthodes liés à ce type d'exploitation. Cette sensibilisation suppose également la création d'un organe de conseil chargé de l'accompagnement des agriculteurs en phase de transition biologique ;
- Systématiser le dialogue et la concertation entre l'exploitant agricole et les citoyens en cas de projets d'urbanisme, comme l'implantation de nouvelles infrastructures (poulaillers, étables, etc.). Des agents de médiation peuvent être désignés à cet effet et des visites d'exploitations similaires peuvent être

organisées afin d'informer et de rassurer les riverains, et tenir compte de leurs attentes ;

- Appuyer les initiatives d'agriculture urbaine et d'agriculture en circuit court, permettant de nourrir les habitants près de chez eux et combattre les phénomènes de mondialisation qui provoquent des dégâts sociaux et environnementaux.

3. Economie et emploi

L'emploi et le pouvoir d'achat sont au cœur des priorités des citoyens. C'est également celle du PS qui entend favoriser l'emploi durable et de qualité et le développement d'activités économiques sur le territoire communal et provincial. L'objectif socialiste est de réduire les inégalités, de garantir des revenus permettant de vivre dignement à tout travailleur, d'accroître le bien-être et la prospérité de tous, de promouvoir l'égalité des chances, et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le PS souhaite également favoriser l'esprit d'entreprendre pour stimuler la création d'emplois durables dans les communes et provinces.

Pour développer l'économie locale, réduire au mieux les barrières à l'entrepreneuriat et créer plus d'emplois de qualité, le PS propose de :

- Faciliter l'accès à toute l'information dont un entrepreneur a besoin, par la mise en place d'un point de contact unique, en lien avec les acteurs économiques existants. L'entrepreneur aura ainsi une réponse à toutes ses questions pratiques de base et sera orienté vers les dispositifs régionaux et fédéraux adéquats comme pour les aides financières et l'accompagnement par exemple ;
- Mettre en œuvre une simplification, une digitalisation et un accompagnement dans toutes les démarches administratives auxquelles sont confrontés les PME, les TPE et les indépendants ;
- Soutenir le commerce de proximité et à l'artisanat local grâce à :
 - o Une concertation avec les commerçants sur les différentes actions et incitants qui pourraient améliorer le dynamisme commercial, en particulier en matière d'animation commerciale, d'aménagement de l'espace public, de mobilité, de gestion des déchets et des nuisances, de convivialité, de fiscalité, etc. ;
 - o Une aide aux associations de commerçants pour leur permettre d'agir efficacement notamment en termes de communication vis-à-vis des clients et de services d'appui à leurs membres ;
 - o L'élaboration d'un schéma (supra-)communal de développement commercial, qui vise à :
 - Réimplanter des activités locales à l'intérieur des quartiers et villages ;
 - Augmenter l'attractivité des centres urbains et ruraux pour l'installation de commerces, grâce notamment à la rénovation (par exemple l'embellissement des façades et l'enlèvement des enseignes désuètes) ;
 - Favoriser la mixité commerciale et éviter une concentration du même type de commerces au même endroit ;
 - Lutter contre les bâtiments inoccupés et les étages vides au-dessus des commerces, notamment par la mise en place d'incitants positifs comme les primes à la rénovation et le soutien aux *pop-up stores* (magasins éphémères) ;
 - Mieux anticiper les futurs besoins du commerce sur le territoire ;
 - o Le renforcement des cellules de gestion centre-ville, pour revitaliser les centres urbains, notamment par les animations commerciales et l'aide aux commerçants à développer leur visibilité sur le web ;

- L'information, la consultation et l'aide aux commerçants dont l'activité est réduite en raison de travaux de voirie afin d'en réduire la nuisance, notamment par :
 - Une coordination effective des travaux pour réduire au maximum leur durée et leur fréquence ;
 - La garantie d'un accès minimum aux commerces concernés et d'une signalisation claire (itinéraires pour les divers types de transport, stationnement, etc.) ;
 - Une aide financière et des actions de promotion pour les commerçants concernés ;
 - Le développement d'un outil informatique performant pour la gestion des travaux de voirie, qui permettrait notamment d'être mieux informé du cadastre en sous-sol et de mieux planifier les travaux ;
- Rédiger des cahiers des charges de marchés publics davantage tournés vers les PME et les indépendants, et luttant activement contre le dumping social et environnemental par :
 - La généralisation des clauses éthiques, sociales et environnementales pour des marchés publics durables et de proximité, en jugeant notamment les entreprises et indépendants candidats sur la « réparabilité » du bien et sur les effets retours pour l'économie locale. Il s'agit par exemple des marchés publics de vêtements de travail qui devraient intégrer des clauses adéquates de respect des droits de l'homme, en s'appuyant sur le travail de l'ONG AchAct et sur le système de vérification de la fondation *Fair Wear*. Un autre exemple est celui des circuits courts pour les cantines scolaires ;
 - La signature par la commune et les entreprises candidates, sous-traitants inclus, d'une charte contre le dumping social conditionnant l'octroi du marché public ;
 - Le recours systématique à l'application informatique Digiflow, qui est une mesure de simplification administrative importante pour les entrepreneurs, en particulier pour les PME, TPE et indépendants ;
 - La communication sur les marchés publics à venir aux PME et indépendants des environs afin qu'ils soient informés et puissent répondre aux appels d'offre ;
 - Une assistance administrative aux entreprises et indépendants ayant peu ou pas d'expérience en marché public afin de répondre à leurs questions pratiques et ainsi les rendre aptes à y participer ;
- Insister sur le renforcement, la clarification des rôles et la coopération supra-communale des outils économiques communaux (agence de développement local, agences locales pour l'emploi, cellules de gestion centre-ville, centres d'entreprises, guichets d'économie locale, intercommunales de développement économique, zonings) pour le développement des secteurs à haut potentiel d'emploi, de tout niveau de qualification (économie sociale, horeca, tourisme, etc.). En particulier, les intercommunales de développement économique doivent viser à développer davantage l'activité des secteurs stratégiques pour leur territoire ;
- Favoriser le développement de l'économie sociale, par :
 - Le partenariat avec les entreprises d'économie sociale pour développer de nouvelles initiatives économiques locales comme la garde d'enfants, les repair cafés, les coopératives alimentaires

- citoyennes, les coopératives de producteurs locaux et les coopératives immobilières ;
- La mise à disposition de biens sous-utilisés par la commune comme des locaux ou du matériel communal aux entreprises d'économie sociale ;
- La création d'un réseau des acteurs de l'économie sociale au niveau provincial et (supra-)communal pour faciliter leur coopération et promouvoir leurs activités ;
- Le soutien aux circuits courts, notamment pour la fourniture des cantines scolaires et la création de jardins partagés ;
- Le soutien à la création et au développement des entreprises d'économie sociale par la participation des communes et provinces au capital de ces entreprises ;
- L'insertion professionnelle de travailleurs peu qualifiés par la création d'entreprises d'économie sociale qui proposent des services de première ligne (aide-ménagère, service de cuisine de collectivité, etc.) ;
- Rendre la fiscalité des entreprises attractive, plus juste socialement et plus efficiente économiquement ;
- Faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi, des jeunes en apprentissage ou en fin de scolarité et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale avec les employeurs de la commune et des communes avoisinantes, par :
 - L'organisation de salons de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle ;
 - Le maintien et la rationalisation des Maisons de l'Emploi, regroupant l'ensemble des services actifs sur le territoire de la commune (ou de plusieurs communes) en matière d'emploi et de formation : commune, CPAS, Agence locale pour l'emploi, Forem/Actiris/Bruxelles Formation ;
 - Le développement accru de partenariats entre les maisons de l'emploi, les centres d'insertion socio-professionnelle, les missions régionales pour l'emploi, etc. (organisation de permanences, de séances d'information, etc.) afin de mettre en place un Guichet unique de l'emploi permettant aux demandeurs d'emplois d'effectuer en un seul endroit toutes les démarches nécessaires à la recherche d'un emploi ou d'une formation et incluant une mise à disposition gratuite d'outils de recherche d'emploi ;
 - La préparation aux entretiens d'embauche via :
 - l'organisation de permanences « emploi » ;
 - un appui gratuit pour l'examen du permis de conduire ;
 - une aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation ;
 - Le développement de partenariats et d'échanges d'informations entre la commune et les employeurs (entreprises, associations, institutions publiques, indépendants, etc.) présentes sur son territoire, par :
 - la publication de leurs offres d'emploi sur le site internet de la commune et aux valves communales ;
 - l'information sur les aides régionales et fédérales à l'emploi afin d'amplifier leur effet ;
 - Le développement d'une politique supra-communale en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle par des

- synergies, collaborations et partenariats avec les communes et CPAS avoisinants ;
- Mener une politique volontariste de mise à l'emploi et d'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi fragilisés en activant les aides régionales et fédérales à l'emploi, notamment celles relatives au mécanisme des « articles 60 et 61 » de la loi organique des CPAS ;
- Développer le tourisme au niveau (supra-)communal et provincial par :
- L'établissement d'une plateforme de développement du tourisme, avec les acteurs du tourisme, de la culture, les associations de commerçants et le secteur horeca ;
 - La valorisation des ressources culturelles, naturelles, patrimoniales (dont le patrimoine UNESCO), folkloriques, artisanales et gastronomiques, notamment par la promotion des entreprises actives dans ces secteurs et le balisage et la sécurisation de chemins de promenade et de randonnée ;
 - Une signalisation claire et visible des endroits touristiques et des noyaux commerçants ;
 - Le déploiement des outils digitaux pour le développement touristique.

4. Enseignement, enfance et famille

Le PS réaffirme le droit pour chaque enfant d'accéder à tous les services et activités nécessaires à son bon développement, indépendamment de son origine socioéconomique. C'est une des clés principales dans la lutte contre les inégalités sociales.

Pour le PS, l'accueil de l'enfance, l'enseignement, les activités culturelles, sportives, etc. doivent tendre vers la gratuité. Dans l'attente et en chemin vers celle-ci, le PS soutient des tarifs progressifs et/ou la mise en place d'initiatives visant à réduire le coût à charge des parents.

4.1. Enseignement

Pour les socialistes, l'école primaire doit être dédiée à la maîtrise des acquis fondamentaux : la langue française, à travers l'écriture et la lecture, et les mathématiques, par le calcul, la géométrie et l'algèbre. Ces acquis de base sont indispensables pour permettre la poursuite optimale d'un cursus scolaire.

Aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), l'origine socioéconomique des élèves pèse fortement sur les résultats et le parcours scolaire. L'école ne joue pas suffisamment son rôle d'ascenseur social. Notre système scolaire génère trop d'inégalités, notamment en raison de parcours différenciés qu'il propose (beaucoup d'options, très tôt dans le parcours d'apprentissage), des nombreuses filières d'enseignement ou encore du haut taux de redoublement. Si cette réalité est moins criante dans l'enseignement officiel organisé par les communes et les provinces, c'est néanmoins l'ensemble de notre système scolaire qui doit faire face à ce constat inacceptable.

En accueillant plus de 300.000 enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes et les provinces ont dès lors un rôle crucial à jouer pour améliorer la qualité et l'équité de notre enseignement.

Les différentes mesures proposées par les socialistes rejoignent sur plusieurs aspects la stratégie développée dans le « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Le Pacte est un processus à long terme faisant l'objet d'évaluations et de concertations régulières de façon à susciter l'adhésion et la participation des acteurs du monde scolaire (enseignants, parents, élèves, pouvoirs organisateurs, etc.). Son objectif premier est d'offrir à nos élèves un système scolaire de grande qualité.

4.1.1. Développer l'offre d'enseignement officiel

A long terme, les socialistes estiment que la mise en place d'un réseau d'enseignement unique, organisé par les pouvoirs publics, est de nature à assurer une égalité d'éducation à tous les élèves et à conduire à d'importantes économies d'échelle. Cette perspective du réseau unique requiert un long et profond débat. Il nécessite aussi un consensus le plus large possible dans la société pour une mise en œuvre réussie.

Dans l'immédiat, les socialistes défendent un renforcement de l'offre d'enseignement officiel et proposent de :

- Assurer l'organisation par l'enseignement officiel de toutes les filières de formation, dans un objectif de proximité géographique et afin de garantir la possibilité pour les parents d'inscrire leurs enfants au sein d'un établissement de l'enseignement officiel proche de leur domicile ;
- Favoriser et privilégier, au niveau des bassins scolaires, les collaborations entre les établissements de l'enseignement officiel, notamment dans la perspective de l'organisation d'un tronc commun pluridisciplinaire ;
- Encourager et soutenir les étudiants du secondaire, notamment du qualifiant, qui souhaitent vivre une expérience scolaire à l'étranger en accordant un soutien administratif aux écoles et au personnel encadrant et en octroyant des moyens financiers aux enfants issus de milieux en difficultés socioéconomiques.

4.1.2. Renforcer l'accessibilité de l'école

Viser la gratuité complète de l'enseignement

Les différentes études le prouvent : de nombreux parents ont été mis en difficulté devant le paiement des frais liés à la scolarité de leurs enfants. Les socialistes défendent une véritable gratuité de l'école intégrant le matériel scolaire, les activités culturelles et sportives, les sorties scolaires, un repas chaud et équilibré le midi pour chaque enfant, l'accueil extrascolaire, une étude dirigée encadrée par du personnel habilité. Pour le PS, tous ces éléments forment le socle d'un enseignement de qualité et doivent être gratuits.

Vu son coût, la gratuité devra être mise en place petit à petit. Dans un premier temps, pour renforcer l'accessibilité à l'enseignement, plusieurs mesures peuvent être proposées au sein de chaque commune et de chaque province. Ainsi, le PS propose de :

- Renforcer au sein des établissements la réglementation concernant les frais scolaires notamment en fixant des plafonds pour les sorties et voyages scolaires et développer le soutien aux écoles afin que chaque élève puisse participer aux sorties et voyages scolaires ;
- Organiser au sein des établissements communaux et provinciaux des actions de sensibilisation des équipes éducatives sur les enjeux de la gratuité scolaire ;
- Offrir un repas de midi de qualité gratuit ou à prix modique à tous les élèves ;
- Interdire la vente en milieu scolaire de boissons et de nourritures nocives à la santé (haute teneur en sucre, boissons énergisantes, etc.) ;
- Conclure des contrats pour la fourniture des repas avec des producteurs et acteurs locaux ;
- Promouvoir une alimentation saine, locale et équilibrée au sein des cantines scolaires (notamment via le développement de jardins pédagogiques) et des partenariats avec les producteurs locaux ;
- Généraliser l'installation de fontaines d'eau au sein des écoles communales et provinciales ;
- Développer les initiatives (achats groupés de matériel, projets pilotes, etc.) visant à réduire le coût de la scolarité ;

- Donner la possibilité aux communes de réaliser un ramassage scolaire en dehors des TEC.

Garantir une place dans un établissement scolaire de qualité à chaque enfant

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'une place dans un établissement scolaire de qualité, avec des infrastructures de qualité, située à une distance raisonnable de son domicile. Le PS propose les mesures suivantes :

- Créer des places supplémentaires, prioritairement dans les zones dans lesquelles l'offre scolaire est insuffisante pour répondre aux besoins ;
- Proposer un nouveau projet pédagogique dans les établissements scolaires qui ne sont plus attractifs et qui voient leur population scolaire baisser ;
- Poursuivre l'aménagement des abords des écoles afin de sécuriser l'accès des élèves et afin de créer des espaces de convivialité ;
- Favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement communal et provincial ordinaire en renforçant les dispositifs d'inclusion scolaire ;
- Assouplir les normes de comptage des élèves dans les écoles des petites communes ;
- Améliorer la qualité du transport scolaire, notamment des élèves à besoins spécifiques (formations à destination du personnel d'encadrement, limitation de la durée des trajets en augmentant le nombre de bus, etc.).

4.1.3. Mettre la citoyenneté et l'émancipation au cœur de l'école

Pour les socialistes, l'école doit être un lieu de vie et d'activité, ouverte et participative. Elle doit permettre aux élèves de s'ouvrir sur le monde. Pour y parvenir, le PS défend la généralisation, dans tous les réseaux d'enseignement, d'un cours de philosophie et de citoyenneté de minimum deux heures par semaine.

Les socialistes défendent également des écoles ouvertes sur leur territoire et la mise en place de synergies entre les établissements scolaires et l'associatif local (maisons de jeunes, acteurs culturels et sportifs, etc.). Les pouvoirs locaux peuvent dans ce cas mettre en relation les établissements scolaires et les autres acteurs locaux.

Concernant l'enseignement organisé par les communes et les provinces, le PS propose de :

- Organiser au sein des établissements de l'enseignement officiel, avant la généralisation des deux heures du cours de philosophie et de citoyenneté, une information visant à présenter aux élèves et aux parents les possibilités de choix concernant la seconde heure des cours philosophiques ou convictionnels, et présenter en particulier le contenu de la deuxième heure du cours de philosophie et de citoyenneté afin d'éclairer le choix à opérer ;
- Promouvoir un prix à la citoyenneté pour les élèves suivant ce cours ;
- Encourager les écoles communales et provinciales à être ouvertes sur leur territoire, notamment en développant des collaborations avec l'associatif local (acteurs culturels, maisons et centres de jeunes, clubs sportifs, etc.) et en organisant des visites avec des acteurs privés comme les entreprises ;

- Mettre en œuvre une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en collaboration avec les opérateurs reconnus (planning familial par exemple) ;
- Renforcer les activités qui forment des citoyens critiques notamment via l'enseignement de l'histoire des génocides et des crimes contre l'humanité ;
- Favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie de l'école et de la commune/province (notamment par la création d'associations d'élèves) ;
- Encourager le développement de projets visant à tisser de bonnes relations entre les écoles et le milieu de vie de l'enfant (rencontre entre les parents et le corps enseignants, présentation du projet éducatif, etc.) ;
- Encourager les établissements scolaires à proposer encore plus d'actions citoyennes visant à prôner le vivre ensemble.

4.1.4. Poursuivre l'amélioration de l'enseignement communal et provincial

Les modèles scolaires les plus générateurs d'inégalités sont ceux qui opèrent un tri précoce entre les élèves qui obtiennent de meilleurs résultats et ceux qui éprouvent davantage de difficultés, par exemple par le redoublement ou par l'orientation rapide de l'élève vers l'enseignement technique ou professionnel. Notre système éducatif est le champion de ces mécanismes de tri et d'orientation forcée.

Les socialistes préconisent la mise en place d'un nouveau tronc commun pluridisciplinaire de la maternelle jusqu'à la troisième année de l'enseignement secondaire. L'objectif de ce tronc commun est de garantir à l'élève la maîtrise d'un socle commun de savoirs et de compétences issus des enseignements généraux, techniques, professionnels, sportifs et artistiques.

Développer un enseignement fondamental et secondaire de qualité

Les évolutions technologiques, le taux d'échec et de redoublement représentent autant de défis pour les communes et les provinces. Pour y répondre, le PS propose de :

- Continuer à investir dans l'enseignement fondamental afin de renforcer l'encadrement et de favoriser une bonne maîtrise de la langue d'apprentissage ;
- Renforcer l'attention accordée à la maîtrise des apprentissages de base (lire, écrire, calculer) ;
- Donner le goût des langues aux élèves en développant des pédagogies adaptées reposant notamment sur les opportunités offertes par les nouvelles technologies ;
- Favoriser au sein des écoles communales et provinciales des politiques d'orientation axées sur la valorisation des talents de l'élève, par exemple en organisant des activités favorisant la découverte des métiers et du monde du travail ;
- Faire du numérique et des nouvelles technologies un vecteur d'émancipation sociale notamment par l'utilisation d'outils pédagogiques nouveaux en classe afin d'éviter une nouvelle source de fracture numérique ;
- Développer l'éducation aux médias et former les élèves à l'utilisation critique, non envahissante et non violente d'internet et en particulier des réseaux sociaux.

Garantir un enseignement qualifiant de haut niveau

Les établissements scolaires provinciaux et communaux accueillent de nombreux élèves qui fréquentent l'enseignement qualifiant. Les filières qualifiantes doivent, à l'issue du tronc commun, constituer un premier choix et non être perçues, comme c'est trop souvent le cas actuellement, comme des filières de relégation. Des moyens financiers doivent être libérés en vue de moderniser les outils mis à disposition des élèves. Il ne faut pas craindre de mobiliser des formes d'enseignement novatrices ou des pédagogies alternatives pour proposer un enseignement de grande qualité comme le partage d'expérience par des gens du métier enseigné. Le PS propose de :

- Valoriser les métiers techniques et scientifiques (notamment par le partage d'expérience des gens du métier) et organiser des séances d'information ;
- Moderniser les outils et le matériel mis à disposition des élèves et des enseignants ;
- Mettre en œuvre des projets de collaborations entre les établissements scolaires des communes et des provinces, les entreprises, les opérateurs de formations et les centres de technologies avancées (CTA) afin de développer l'enseignement en alternance (c'est-à-dire à la fois des cours dans un établissement scolaire qualifiant et une formation dans une entreprise, une association ou une institution) ;
- Assurer la maîtrise des compétences générales des jeunes fréquentant l'enseignement qualifiant afin de ne pas tomber dans la logique « adéquationniste » qui ne viserait qu'à répondre aux besoins du marché ;
- Développer des centres d'excellence spécifiques par discipline scolaire (menuiserie, mécanique, boucherie, etc.).

Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire

En FWB, un jeune sur deux a déjà redoublé à l'âge de 15 ans. La lutte contre le décrochage et le redoublement constitue une priorité pour le PS. Pour y remédier, de nombreuses communes et provinces développent plusieurs outils. Le PS propose de renforcer l'action à cet égard :

- Assurer un soutien permanent aux élèves en difficulté via la remédiation immédiate et l'intervention d'un professeur dès qu'une lacune est constatée ;
- Promouvoir la mise sur pied de pédagogies individualisées ou différenciées afin de prendre en compte les difficultés spécifiques des élèves et les différents rythmes d'apprentissage des enfants ;
- Encourager le plus tôt possible la détection des troubles d'apprentissages, des troubles de l'écriture et de la lecture en renforçant l'efficacité du maillage social des instances d'accompagnement et de soutien de l'élève (centres PMS, CPAS, écoles de devoirs, services d'aide à la jeunesse, etc.) ;
- Porter une attention accrue à la lutte contre le harcèlement et les violences au sein des établissements scolaires pour lutter contre ces phénomènes ;
- Mettre sur pied une étude réellement dirigée et gratuite pour améliorer le soutien scolaire dans chaque établissement.

Assurer un enseignement supérieur plus accessible

Les socialistes défendent un enseignement supérieur accessible à tous et proposent de réduire le coût de l'enseignement à charge des étudiants (matériel

scolaire, minerval, logement, transports, etc.). Le PS propose également de promouvoir la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur sur base géographique (dans la logique du décret paysage) et de poursuivre le développement de l'offre d'enseignement supérieur dans les pôles défavorisés. Concernant l'enseignement supérieur organisé par les communes et les provinces, le PS propose de :

- Lutter contre l'échec dans l'enseignement supérieur via une meilleure orientation et un meilleur encadrement des étudiants ;
- Fournir une information complète et détaillée sur les études supérieures et développer les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur et les milieux professionnels ;
- Démonter les « barrières culturelles » de l'enseignement supérieur pour permettre à chacune et à chacun de se projeter dans l'enseignement supérieur, dans quelle que filière que ce soit ;
- Développer les possibilités d'enseignement à distance quand cela s'avère pertinent par rapport à la filière choisie.

Offrir un apprentissage tout au long de la vie

L'enseignement de promotion sociale permet la compensation des inégalités sociales et scolaires tout au long de la vie, la remédiation spécifique, la réorientation professionnelle. Il veille ainsi à un meilleur épanouissement des adultes, à n'importe quel moment de leur parcours personnel et professionnel. Concernant l'enseignement de promotion sociale organisé par les communes et les provinces, le PS propose de :

- Renforcer les dispositifs visant à l'inclusion sociale, notamment dans les domaines de l'alphabétisation et des apprentissages de base ;
- Programmer des formations qualifiantes en lien avec les besoins socio-économiques locaux, notamment dans les métiers en pénurie ;
- Renforcer les passerelles avec l'enseignement secondaire, en développant la possibilité d'obtenir le certificat d'enseignement secondaire supérieur ;
- Promouvoir la collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur par la mise en œuvre d'actions visant à une meilleure orientation, à la remédiation spécifique, à l'organisation d'une offre de formation continue ;
- Développer et privilégier l'enseignement en e-learning, tant pour les étudiants que pour les enseignants.

4.1.5. Offrir de meilleures conditions de travail aux enseignants

Les enseignants sont les premiers acteurs de l'émancipation des jeunes et de la lutte contre les inégalités qui touchent notre système scolaire. Malgré cette mission centrale, le métier est trop souvent mal considéré. Trop souvent, les enseignants ne se sentent pas respectés et de nombreux jeunes enseignants abandonnent vite la profession. Il en va de même en fin de carrière. Face aux défis de notre enseignement (numérisation, augmentation de la pauvreté infantile, lutte contre l'échec scolaire, etc.), les socialistes défendent une réforme de la formation initiale et continue des enseignants en intégrant la formation aux nouvelles pratiques pédagogiques et à l'utilisation des nouvelles technologies. Cette amélioration de la formation des enseignants ira également de pair avec une nécessaire revalorisation salariale. En fonction des besoins, le PS propose également que le nombre maximum d'élèves par classe se rapproche de 15 élèves. Les enseignants

doivent pouvoir bénéficier d'adaptations d'horaires pour pouvoir se former et disposer gratuitement de tout le matériel pédagogique nécessaire pour dispenser leurs enseignements. Du matériel et des outils pédagogiques adéquats doivent être mis à la disposition des enseignants afin de leur permettre de se focaliser sur leur fonction première : enseigner.

Les communes et les provinces, en tant que pouvoirs organisateurs, ont également un rôle à jouer dans l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Le PS propose à cet effet de :

- Favoriser la mise en place de pratiques collaboratives au sein des établissements de façon à favoriser l'échange entre enseignants ;
- Faire confiance aux équipes éducatives en encourageant les pratiques pédagogiques innovantes et la participation de l'équipe éducative dans le développement de l'établissement scolaire ;
- Mettre en place des pratiques de tutorat qui visent à accompagner un enseignant débutant par un enseignant plus expérimenté ;
- Promouvoir des aménagements de fin de carrière pour les enseignants plus âgés qui le souhaitent en limitant le temps face à la classe et en diversifiant les tâches effectuées (coaching d'élèves en difficulté, soutien aux enseignants débutants, etc.) ;
- Prévoir la mise à disposition d'un espace dédié au travail de préparation, de correction et de collaboration des enseignants au sein de l'établissement.

4.2. Enfance

Pour les socialistes, les droits de l'enfant (droit à une vie décente, droit à l'éducation et aux loisirs, etc.) sont fondamentaux et indispensables au développement de la personnalité. C'est à la concrétisation de l'ensemble de ces droits que doivent travailler les pouvoirs publics.

Pour y parvenir, les socialistes défendent les priorités suivantes :

- Développer l'accessibilité et renforcer la qualité de l'accueil de la petite enfance ;
- Renforcer l'accessibilité de l'accueil extrascolaire ;
- Offrir un soutien efficace à la parentalité.

De manière générale, les socialistes proposent un renforcement des services en lien avec les droits de l'enfant. Aujourd'hui, les différentes structures qui accompagnent l'enfant dès les premiers mois et tout au long de sa scolarité sont éclatées en plusieurs compétences (l'accueil extrascolaire, la santé, l'accompagnement social, les activités culturelles et sportives, l'aide à la jeunesse, la santé, etc.) ou dépendent d'entités différentes. Elles participent pourtant ensemble au bon développement de l'enfant. L'éparpillement des compétences et des structures a parfois tendance à freiner l'accessibilité des services et des aides auxquelles peut prétendre chaque famille. Pour remédier à cette situation, le PS propose de mettre sur pied des guichets uniques de l'enfance, véritables « maisons de l'enfance » dans chaque commune. Ces guichets rassembleront ou orienteront concrètement les familles vers l'ensemble de ces services. Via ses différents services (travailleurs médico-sociaux, consultations pour enfants, etc.), l'ONE est amené à participer activement à la mise en place de ces guichets uniques. Des permanences seront organisées afin de répondre au mieux aux attentes des

familles. Ce service constitue un point de relais efficace entre la population et les professionnels de l'enfance tels que l'ONE, les milieux d'accueil, les écoles, les associations sportives et socioculturelles, etc.

4.2.1. Développer l'accessibilité et renforcer la qualité de l'accueil de la petite enfance

La fréquentation d'un milieu d'accueil de qualité est bénéfique pour le développement des enfants. En amont de l'obligation scolaire, les politiques d'accueil de la petite enfance constituent de formidables opportunités pour lutter contre les inégalités et permettre une émancipation réussie de chaque enfant. Aujourd'hui, l'accès à un milieu d'accueil de qualité reste pourtant très difficile. Tant le coût que la difficulté pour trouver une place d'accueil freinent fortement l'accessibilité des milieux d'accueil.

Le PS défend un accueil universel accessible à tous les enfants quelle que soit leur origine économique. Cette ambition passe notamment par le développement de l'offre de places d'accueil de qualité subventionnées par l'ONE afin de répondre aux besoins des parents ou par un processus d'inscription transparent et centralisé. Cela passe également par une meilleure accessibilité financière (via une plus grande progressivité de la participation financière des parents) et l'imposition de cette progressivité dans toutes les structures d'accueil percevant des financements publics.

Au niveau communal et provincial, le PS propose de :

- Continuer le développement de l'offre de places d'accueil, particulièrement dans les zones défavorisées au sein desquelles les offres en termes de places sont inférieures aux besoins ;
- Amplifier et diversifier l'offre d'accueil de façon à mieux tenir compte des besoins et des attentes des parents (par exemple l'offre d'urgence ou en dehors des heures d'ouverture habituelles, l'offre pour enfants malades, etc.) ;
- Favoriser la création de milieux d'accueil ouverts 24 heures sur 24 en fonction des besoins (en raison d'un emploi à horaire décalé, en particulier pour les personnes qui travaillent de nuit, tôt le matin ou le week-end) et en concertation avec les organisations syndicales ;
- Développer la pratique de tarifs adaptés au niveau de revenus des familles au sein des milieux d'accueil ;
- Favoriser la création de milieux d'accueil intégrés, c'est-à-dire de services qui proposent des modes d'accueil différents axés sur les capacités d'éveil des enfants ;
- Garantir l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- Offrir un service d'accueil de qualité (repas, infrastructures, etc.), notamment en soutenant la formation des professionnels de l'accueil ;
- Développer des processus d'inscription transparents et centralisés au niveau communal, pluricommunal ou des bassins de vie, pour renforcer la transparence des processus d'inscription et permettre aux parents d'éviter les démarches multiples ;
- Sensibiliser les familles au bénéfice que représente la fréquentation d'un milieu d'accueil pour un enfant ;

- Encourager le développement, entre plusieurs communes ou au niveau provincial, de structures fédératrices visant notamment à faciliter le développement de milieux d'accueil, à élargir l'offre ou encore à réaliser des économies d'échelle (échanges d'infrastructures par exemple) ;
- Favoriser la création de crèches d'entreprises ;
- Renforcer la mise en place des haltes-garderies près ou dans les bureaux de recherche d'emploi et de formation.

4.2.2. Renforcer l'accessibilité de l'accueil extra scolaire

A l'instar de l'accueil de la petite enfance, le secteur parascolaire et extrascolaire fait également face aujourd'hui au défi de l'accessibilité. Le coût, le manque d'offre ou des horaires non adaptés sont souvent pointés comme des obstacles majeurs par de nombreuses familles. Pour renforcer cette accessibilité et offrir un accueil de qualité, le PS propose de :

- Encourager le développement d'une offre d'accueil extrascolaire gratuite et de qualité accessible à tous les enfants notamment en proposant des tarifs adaptés aux revenus des parents ;
- Adapter les horaires de l'offre d'accueil parascolaire et extrascolaire afin de répondre aux besoins de l'ensemble des familles et dans le respect du bien-être de l'enfant ;
- Encourager les synergies entre les acteurs locaux afin de renforcer l'offre en permettant une utilisation des infrastructures scolaires, sportives ou culturelles et développer des échanges en ce sens entre les réseaux d'enseignement ;
- Garantir une offre accessible aux enfants en situation de handicap en mettant en place des collaborations entre les acteurs locaux et les services adéquats (AVIQ en Wallonie / Phare à Bruxelles, enseignement spécialisé, etc.) ;
- Favoriser le développement des écoles de devoirs, notamment via la mise à disposition d'infrastructures et la garantie d'un revenu décent pour les encadrants de ces écoles de devoirs.

4.2.3. Offrir un soutien à la parentalité efficace

Les socialistes entendent également mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics pour offrir un soutien à la parentalité à toutes les familles. Les droits de l'enfant et la prise en compte des contextes de vie particuliers doivent être au cœur de cette politique. Les services communaux et les CPAS ont un rôle crucial à jouer. Le PS propose de :

- Renforcer l'accessibilité des services de soutien et d'aide aux familles en réalisant un support papier et informatique reprenant l'ensemble de ces services ;
- Informer les parents des services offerts par les différents acteurs (ONE, CPAS, etc.) lors de la déclaration de naissance ;
- Garantir dans chaque commune la mise à disposition de locaux pour les consultations prénatales de l'ONE ;
- Améliorer les services offerts aux familles en organisant des événements (rencontres, journées de sensibilisation, etc.) entre les familles et les professionnels du secteur afin de permettre un échange sur les expériences des familles, leurs besoins et l'adéquation des outils proposés ;

- Mieux informer les parents sur l'ensemble des aides et renforcer les services de soutien à la parentalité.

5. Affaires sociales

5.1. Santé

Pour les socialistes, l'accès à la santé doit être garanti à tous. La marchandisation croissante des soins de santé va à l'encontre des valeurs socialistes. Outre les initiatives prises à d'autres niveaux de pouvoir pour améliorer l'accessibilité et la qualité des soins de santé, les communes et les provinces disposent de leviers propres pour contribuer à cet objectif.

5.1.1. Renforcer l'accessibilité aux soins de santé de première ligne

Le PS propose de :

- Renforcer ou mettre en place un réseau fonctionnel et efficace rassemblant le CPAS et les acteurs de la première ligne de soins, en ce compris la santé mentale. Une coordination sociale entre le CPAS et les soignants doit se réunir régulièrement afin d'identifier les difficultés récurrentes et les lever. Ainsi, par exemple, les soignants bénéficieront d'un accès téléphonique direct à un assistant social ainsi qu'au service administratif du CPAS. Ceci permettrait de gagner en efficacité dans la prise en charge des patients fragiles et de réaliser des économies de temps considérables pour les soignants ;
- Simplifier et harmoniser les procédures administratives de l'aide médicale urgente au sein des CPAS. Il s'agira notamment de faciliter la demande d'aide médicale urgente, de simplifier l'enquête sociale, d'harmoniser les soins de santé couverts. Cette simplification et cette harmonisation favorisent une meilleure accessibilité à l'aide médicale urgente ainsi que sa portabilité (conserver les mêmes droits vis-à-vis des CPAS en cas de déménagement et garantir les mêmes droits à tout citoyen, par exemple dans la prise en charge des médicaments non remboursés par l'Inami). Les provinces soutiendront ce processus sur base supracommunale ;
- Informer systématiquement les personnes qui se présentent dans les CPAS sur les possibilités de suivi médical (aide médicale urgente, dossier médical global, inscription auprès d'un organisme assureur, etc.) via les travailleurs sociaux des CPAS ;
- Encourager et faciliter la formation continue des travailleurs sociaux de première ligne dans le domaine de la santé mentale ;
- Soutenir le développement des maisons médicales et des services psycho-sociaux et des services de santé mentale. Ce soutien au niveau communal peut notamment passer par la mise à disposition d'infrastructures ou de terrains ainsi que, le cas échéant, de subventionnement de projets.

5.1.2. Multiplier les actions de promotion de la santé et de bien-être des citoyens

Les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ont une grande influence sur leur état de santé.

Le PS plaide pour réduire les inégalités sociales de santé en développant davantage les politiques d'aide à la personne, un travail décent, un logement adapté et sain à un prix abordable, les liens sociaux, l'éducation, la culture, des espaces verts

publics, des terrains de jeux, la sécurité des voiries, une alimentation saine et l'accès à une activité physique régulière pour tous.

Au niveau local, les actions de promotion de la santé et du bien-être peuvent être menées avec une très grande efficacité car elles peuvent être plus facilement adaptées aux besoins et aux difficultés rencontrées.

Le PS propose de :

- Mettre en place, dans chaque commune, un « conseil transversal de promotion du bien-être ». Il aura pour objectif de renforcer la qualité de vie des habitants. Ce conseil sera composé des habitants, des acteurs de terrain (du domaine sanitaire, social, environnement, logement, etc.) et des représentants de la commune. Les habitants y seront représentés : personnes porteuses de handicap, aînés, soignants, enseignants, acteurs sociaux et économiques, etc. Le conseil transversal de promotion du bien-être s'inscrira dans une démarche de dialogue avec les habitants et participera à la co-construction des politiques publiques. La commune veillera à ce que le conseil puisse fonctionner de manière optimale (support administratif, encadrement, etc.) afin qu'il puisse remplir sa fonction de concertation entre la commune et les citoyens ;
- Instituer une cellule opérationnelle de promotion de la santé dans chaque commune chargée notamment de :
 - Mettre en place et accompagner le travail du conseil transversal de promotion du bien-être ;
 - Lutter contre les inégalités de santé en portant une attention particulière aux populations vulnérables. Les communes organiseront des groupes de réflexion de citoyens sur le bien-être (afin d'identifier les préoccupations des habitants et notamment des plus fragiles) et des ateliers sur les problématiques de santé. Elles renforceront la promotion de la santé dans les écoles par l'élaboration d'une stratégie globale impliquant tous les acteurs concernés : les acteurs de l'école en ce compris les centres psycho-médico-sociaux et les services de promotion de la santé ;
 - Développer des partenariats et les réseaux utiles avec les acteurs de terrain (l'associatif, les prestataires de soins, les acteurs sociaux, les services de promotion de santé à l'école, etc.) pour préserver la santé et le bien-être des habitants ;
 - Développer et encourager une pratique de l'exercice physique pour chaque âge (psychomotricité, prévention des chutes, etc.), notamment au travers d'une politique de gestion de l'espace public en créant des parcours santé, des chemins de promenade et des petites infrastructures sportives de proximité ;
 - Evaluer l'efficacité et l'impact des actions menées en matière de prévention et de promotion de la santé menées ;
- Renforcer et décliner, au niveau provincial et communal, les campagnes régionales de sensibilisation, de promotion de la santé et de dépistage systématique organisé. Les communes en collaboration avec les provinces informeront et sensibiliseront leurs habitants aux programmes de prévention comme le dépistage organisé et gratuit du cancer du sein ou du colon ;

- Poursuivre et renforcer au niveau communal et provincial les actions de prévention des assuétudes, des infections sexuellement transmissibles, de promotion des attitudes saines, etc. en fonction des besoins de santé ;
- Développer et renforcer les observatoires provinciaux de la santé comme outil d'aide à la décision des politiques de santé ;
- Soutenir, au niveau provincial, l'organisation d'un bus médical dans les zones rurales ;
- Développer l'offre de transports médico-sociaux (taxi-social, dialyse, etc.) au niveau communal et supracommunal.

5.1.3. Permettre une alimentation saine et équilibrée, de qualité, accessible à tous

Pour les socialistes, une alimentation saine et équilibrée doit être accessible à tous. Tous les maillons de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur en passant par les intermédiaires sont concernés. Il importe notamment de développer un modèle agricole qui garantisse le droit à une alimentation saine à tous, préserve la santé et les ressources naturelles, ainsi qu'une rémunération correcte pour les travailleurs de toute la filière alimentaire. Les enjeux sont à la fois sociaux, sanitaires et écologiques.

Outre les initiatives prises à d'autres niveaux de pouvoir et complémentirement au soutien à une agriculture inclusive et durable (cf. le chapitre consacré à la ruralité), le PS propose de :

- Promouvoir une alimentation saine et une activité physique quotidienne avec tous les acteurs concernés, au niveau communal et provincial via la fourniture de repas de collectivité sains et durables dans les écoles, les plaines de vacances, les hôpitaux, les institutions d'hébergement des communes et des provinces ; l'organisation de débats sur les attitudes saines, l'organisation d'évènements sportifs et de promenades ;
- Promouvoir les circuits courts de production et de consommation via l'intégration systématique de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics communaux et provinciaux visant l'approvisionnement des collectivités locales (notamment crèches, écoles, maisons de repos, hôpitaux, services de repas à domicile) et des services publics ;
- Soutenir et encourager l'agriculture urbaine, notamment par la mise à disposition de terrains et de bâtiments communaux et provinciaux inoccupés ;
- Soutenir et encourager la création de coopératives sociales actives dans la production, la distribution ou la transformation alimentaire afin de fournir une nourriture de qualité aux habitants tout en garantissant de bonnes conditions de travail et une rémunération juste aux travailleurs ;
- Favoriser les produits locaux, de saison, bio ou équivalents dans les épiceries sociales.

5.2. Aînés

L'allongement de la vie nécessite de repenser l'ensemble des politiques locales (de mobilité, de logement, de sécurité, d'aide sociale, de santé, etc.) pour tenir compte de l'évolution démographique. Celles-ci seront repensées en termes positifs.

L'arrivée de séniors connectés, ouverts à la culture, au sport, au tourisme, à l'occupation de l'espace public apporte une économie génératrice d'emplois.

Pour le PS, les aînés doivent pouvoir vivre dignement, avec une pension suffisante, un accès garanti à des soins de santé de qualité, dans un quartier ou un village paisible. Ensuite, il faut permettre aux aînés d'occuper la place qu'ils méritent dans notre société.

Il faut que chaque aîné ait la garantie de pouvoir accéder à un logement adapté, de se déplacer dans un espace public repensé (la ville, le quartier), d'accéder aux services et aides à la personne. Son choix de vie doit être respecté. Il est primordial de veiller à l'accessibilité géographique des services, des lieux de soins, des commerces, des loisirs, etc.

La sécurité sociale joue un rôle majeur pour garantir une sécurité d'existence pour les aînés grâce à une pension suffisante ou de droits sociaux suffisants, à un accès à la santé pour tous (cf. les propositions dans le chapitre consacré à la santé). Elle n'est toutefois pas suffisante pour que les aînés puissent participer à la vie sociale, économique, politique, etc. A cet égard, les communes ont un rôle important à jouer.

5.2.1. Permettre au plus grand nombre d'aînés de vivre au domicile

La perte d'autonomie est souvent un phénomène évolutif qui doit être pris le plus tôt possible en charge pour se donner un maximum de chance de rester à domicile le plus longtemps possible. L'approche de l'autonomie ne doit pas être centrée uniquement sur des soins curatifs ou palliatifs. Elle doit aussi et surtout être préventive.

Le PS propose de :

- Développer davantage les services d'aide à domicile et les centres de coordination des soins et de l'aide à domicile, et en garantir la qualité afin de rencontrer la demande de la grande majorité des aînés de vivre chez eux le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possibles ;
- Soutenir, notamment via des primes, l'adaptation du logement et des aides à domicile (et faire connaître les différentes formules d'aide) pour permettre aux aînés de conserver un maximum d'indépendance et de rester le plus longtemps possible chez eux ;
- Lutter contre l'isolement des aînés, notamment en soutenant des projets d'échanges citoyens et des projets intergénérationnels.

5.2.2. Etoffer et diversifier l'offre d'accueil, de logement et d'hébergement pour les aînés

Lorsqu'il n'est plus possible pour un aîné de rester chez lui ou qu'il ne le souhaite plus, des formules d'accueil et de logements doivent être possibles.

Le PS en appelle au développement de formules d'accueil et d'hébergement plus nombreuses et plus proches d'une « maison de vie » (respectueuse des habitudes et mode de vie de chacun). De plus, le PS encourage les autorités publiques à la

création de logements et d'institutions de santé accessibles financièrement à tous les usagers.

Le PS propose de :

- Encourager et soutenir les formules d'accueil et d'hébergement proches et respectueuses des modes de vie des aînés et de l'individualité de chacun ;
- Poursuivre le développement de centres d'accueil de jour, de centres de soins de jour ainsi que de maisons de type communautaire (activités de jour encadrées) ;
- Encourager les formules alternatives d'habitats groupés, notamment en assouplissant les règles urbanistiques ;
- Poursuivre les investissements visant à créer des nouveaux lits dans les maisons de repos (et de soins), les résidences-services et plus particulièrement les résidences-services sociales dont l'objectif est d'être accessibles aux personnes disposant de revenus modestes ;
- Généraliser l'accessibilité universelle des logements publics lors de la rénovation ou de la construction notamment par l'intégration de clauses techniques dans les marchés publics (largeur des passages entre pièces, suppression des différences de niveaux, douches de plain-pied, etc.) ;
- Promouvoir les projets visant à favoriser un droit à la connectivité des seniors ;
- Favoriser les activités communautaires (repas pris en commun, activités collectives, etc.) dans les maisons de repos (et de soins) et les résidences-services.

5.2.3. Permettre davantage de mobilité pour les personnes en manque d'autonomie

Le PS propose de :

- Soutenir une politique de transports en commun tenant compte des besoins spécifiques des aînés et des personnes à mobilité réduite (fréquence des dessertes, points d'arrêt, parcours, accessibilité des transports, arrêt à la demande, abris de bus, entretien des escalators dans les métros et dans les gares, etc.) ;
- Mettre en place un service social de mobilité pour les personnes en manque d'autonomie (par exemple : taxi social) ;
- Continuer à rendre l'espace public plus sûr et plus convivial. Plusieurs actions seront menées : sécurisation des trottoirs, éclairage et nombre suffisant des passages pour piétons, réglage du temps des feux de signalisation pour permettre aux piétons les plus lents de traverser en toute sécurité, aménagement des espaces verts avec des aires de repos (bancs publics semi-couverts).

5.2.4. Promouvoir la vie sociale des aînés et leur participation à l'action publique locale et provinciale

Le PS propose de :

- Renforcer la participation des aînés à la vie sociale, culturelle et politique dans les différentes structures communales, para-communales, et provinciales, notamment en organisant des conférences, des formations et

des activités ayant pour but l'inclusion en tant qu'acteur à part entière dans la société ;

- Favoriser le développement et le renforcement des universités des aînés dans le rôle central d'organismes d'accès à une culture académique universitaire de haute qualité pour le public senior et assurer une meilleure coordination de celles-ci à l'échelle wallonne et bruxelloise ;
- Encourager la mise en place de services administratifs décentralisés et « ambulants » permettant aux citoyens et plus particulièrement aux aînés et aux moins valides d'accomplir aisément la plupart des actes administratifs importants ;
- Continuer à veiller à la sécurité des aînés grâce à la présence d'agents de prévention dans les quartiers et les lieux de vie ;
- Faciliter l'accès aux loisirs, par exemple, en informant les aînés des activités culturelles dans la commune et dans la province, par l'organisation d'un service de prêt à domicile de médias (bibliothèque, médiathèque, etc.), par le soutien au développement de la vie associative des aînés ;
- Multiplier les espaces de rencontres et les projets intergénérationnels notamment au départ des associations de quartier ou de village ou des maisons de repos pour des échanges d'expériences, et y encourager les projets de transmission de la mémoire sociale ;
- Encourager le développement de projets « Seniors consultants » composés de travailleurs, d'artistes, d'artisans à la retraite qui partagent leur expérience en venant en aide à des associations, écoles, projets de développement local (par exemple, projets de parrainage) ;
- Soutenir la solidarité intergénérationnelle, par exemple, à travers des initiatives et des projets visant à réduire la fracture numérique, de rencontres notamment avec des seniors ayant vécu l'exil et donc témoins privilégiés de l'accueil vécu et de l'intégration dans la société, etc.

5.3. Cohésion sociale

La réduction des inégalités sociales, la cohésion sociale et le vivre-ensemble sont des objectifs prioritaires pour le PS. Ceux-ci se concrétisent à travers différents champs de compétences communales et provinciales.

Il appartient au niveau de pouvoir le plus proche des citoyens de mettre en œuvre des projets progressistes en faveur de la réduction des inégalités et d'une cohésion sociale renforcée.

5.3.1. Lutte contre la pauvreté et intégration sociale

Les raisons de la pauvreté sont multiples et découlent d'histoires de vie propres à chacun. Le PS plaide pour un projet global de lutte contre les inégalités conduisant à la pauvreté. Dans cette lutte contre les inégalités et la pauvreté, le CPAS, indépendant et en synergie avec la commune, constitue la pierre angulaire.

Les CPAS sont les ultimes remparts de notre système de protection sociale et de solidarité. Ils doivent être soutenus en conséquence. Ce soutien passe, entre autres, par l'augmentation, de manière substantielle, du pourcentage fédéral de remboursement du RIS (revenu d'intégration sociale) afin que celui-ci atteigne, au

minimum, le montant du seuil de pauvreté et par un taux d'encadrement plus important (plus de personnel pour traiter un même nombre de dossiers).

L'explosion du nombre de bénéficiaires du RIS a accru le rôle des CPAS en matière d'émancipation individuelle et de lutte contre la pauvreté. Or, une étude belge a estimé à 62% le taux de non-recours au RIS pour les ayants droit. En d'autres termes, plus d'une personne ayant droit au soutien du CPAS sur deux n'y fait pas appel. L'octroi d'un revenu d'intégration sociale revu à la hausse doit aller de pair avec l'automatisme et l'individualisation des allocations sociales. Pour les socialistes, il est intolérable de constater que certaines personnes dans la précarité ne franchissent pas les bonnes portes alors que les pouvoirs publics disposent de banques de données numérisées susceptibles de connaître précisément les aides auxquelles chacun a droit, le tout en garantissant un usage éthique et respectueux de ces données privées.

Un autre moyen de renforcer le non recours aux droits a trait à la lutte contre les préjugés et stigmates liés à l'aide sociale. La pauvreté n'est pas une faute et l'aide sociale est un droit.

Une autre raison à ces non-recours concerne l'image négative de l'aide sociale. Le discours libéral a gagné du terrain en matière de clichés et de préjugés : le pauvre comme une charge, la société d'assistés, les paresseux aux crochets de la société... Cette vision péjorative doit également être brisée afin de rendre à la solidarité toute sa noblesse.

Pour lutter contre la violence institutionnelle qu'est la pauvreté, pour combattre l'exclusion sociale et pour favoriser l'émancipation, les communes et provinces mettent en place des mesures transversales visant à :

- Garantir un égal accès aux services communaux, provinciaux, des CPAS, des zones de police et des intercommunales, avec une attention particulière pour les plus précarisés. Il s'agit notamment d'utiliser un langage simple, clair et pédagogique dans les courriers et de limiter autant que possible la paperasserie et les formalités administratives. La lutte contre la fracture numérique (éviter d'uniquement passer par internet pour certaines demandes), l'accessibilité en termes d'horaires ou de guichet unique sont d'autres mesures cibles pour un accès plus égal aux services communaux et provinciaux ;
- Mettre en place dans chaque commune un plan de cohésion sociale qui permette de coordonner et de développer un ensemble d'initiatives (accès à la santé, retisser les liens sociaux, etc.) au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement ;
- Adapter, aussi souvent que possible, les politiques tarifaires (coût des crèches, écoles, des aides à domicile, notamment les repas, etc.) aux revenus des citoyens ;
- Soutenir les associations locales, en particulier celles actives en éducation permanente, afin de déconstruire les préjugés, notamment en matière de pauvreté et d'aide sociale ;
- Eviter toute mesure répressive ou stigmatisante des personnes en situation de marginalité ou de mendicité en développant des actions ciblées visant un meilleur accompagnement social de ces groupes ;

- Faire appel, chaque fois que le besoin s'en fait sentir, à des « experts de vécu » (il s'agit de personnes ayant vécu la précarité et qui sont engagées afin d'apporter leur propre expérience dans l'amélioration des services au citoyen) ;
- Soutenir les initiatives citoyennes d'accueil des réfugiés et primo-arrivants et développer une politique communale propre d'accueil et d'intégration des primo-arrivants, valorisant l'autonomie et l'émancipation individuelle.

Les CPAS jouent un rôle fondamental en matière de cohésion sociale. Le PS propose de :

- Maintenir et développer une aide sociale complète par les CPAS (mécanismes des « articles 60 et 61 » tels que prévus par la loi organique des CPAS, insertion professionnelle, aides à domicile, aides juridiques, logement, etc.), visant l'accès de tout citoyen aux droits fondamentaux, notamment ceux que lui garantit l'article 23 de la Constitution ;
- Privilégier une logique d'accompagnement de qualité du bénéficiaire du CPAS, dans tous les aspects de sa vie, et non une logique de contrôle ;
- Refuser le caractère obligatoire du service communautaire dans les projets individualisés d'intégration sociale (PIIS), et valoriser la participation volontaire à la vie associative de la commune/province, en tant que vecteur d'émancipation individuelle ;
- Soutenir les projets visant à toucher spécifiquement les NEET's (jeunes hors de tout processus d'insertion (emploi, formation), de l'anglais *Not in Employment, Education or Training*) ;
- Développer des services locaux de médiation de dettes.

La cohésion sociale peut être soutenue par une politique locale dynamique en termes d'économie et d'emploi. Aussi, le PS propose de :

- Développer l'économie sociale et solidaire, par le partenariat avec les entreprises d'économie sociale, pour susciter l'émergence de nouvelles initiatives économiques communales comme la garde d'enfants, les repair cafés ou encore les services de restauration et d'alimentation locales ;
- Créer un réseau local d'entreprises d'économie sociale qui ont pour but de mettre à l'emploi les personnes en difficulté sur le marché du travail ;
- Soutenir l'insertion professionnelle et le développement de synergies entre les entreprises d'insertion socio-professionnelle et les CPAS ;
- Développer, à travers par exemple un plan de cohésion sociale, des services d'aide à la recherche d'emploi en proposant une aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation, une mise à disposition d'outils informatiques, des séances de préparation aux entretiens d'embauche, des permanences « emploi », etc. ;
- Mettre à l'emploi des demandeurs fragilisés en activant les aides régionales et fédérales (APE, articles 60-61, ACS).

Les politiques de logement et d'énergie participent de la cohésion sociale au niveau local. Le PS propose de :

- Construire et rénover des logements publics, principalement sociaux, en investissant notamment dans l'efficacité énergétique afin d'améliorer l'isolation et la passivité des logements ;
- Initier et faciliter des formes collectives de logement ;

- Développer, en collaboration avec les agences immobilières sociales, des mécanismes de conventionnement visant à encadrer le loyer et assurer la qualité du logement ;
- Remettre sur le marché les logements inoccupés à travers la réquisition ou la taxation dissuasive ;
- Convier les promoteurs à mettre en vente ou en location au moins 10% des logements qu'ils construisent afin de les ouvrir aux plus bas revenus ;
- Lutter contre les marchands de sommeil et l'insalubrité des logements ;
- Accroître le nombre de logements dits de transit (pour des situations d'extrême urgence), d'abris de nuit, de relais-santés, soutenir les relais sociaux urbains et installer des sanitaires publics gratuits ;
- Développer des projets *Housing first* (réinsertion de personnes sans-abri par le logement) et des capteurs de logement (favoriser l'accès au logement pour des personnes vivant avec un trouble de santé mentale et/ou en situation de précarité) ;
- Soutenir davantage les centres de jour pour sans-abris ou les initiatives allant dans ce sens ;
- Diffuser les grilles indicatives régionales des loyers ;
- Augmenter les moyens financiers et humains et l'efficacité des organes publics et associatifs qui accompagnent les citoyens, en particulier les moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.) et/ou leur facture d'eau (guidance et travaux contre les fuites d'eau, etc.) ;
- Favoriser les achats groupés d'énergie (électricité, gaz, pellets, etc.) en participant aux opérations proposées par le secteur associatif ou des plateformes Internet existantes ;
- Concrétiser les programmes de rénovation et d'isolation de bâtiments – publics et privés – par quartiers, afin de créer une dynamique collective et des économies d'échelle, en misant notamment sur l'exemplarité des pouvoirs publics, en particulier dans les logements sociaux ;
- Constituer des coopératives, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, comme moteurs de projets d'économies d'énergie et de production renouvelable, accessibles à tous, dont les ménages vulnérables, afin de se réapproprier l'énergie collectivement.

Pour le PS, l'enseignement est un instrument fondamental de cohésion sociale. Il propose de :

- Atteindre la gratuité scolaire effective et développer des initiatives visant à aboutir à cette gratuité (sorties scolaires plafonnées, repas gratuits dans les cantines, etc.) ;
- Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire par la détection de troubles de l'apprentissage, un service de remédiation ou encore la pédagogie différenciée/individualisée, à travers notamment un meilleur maillage social des instances d'accompagnement et de soutien de l'élève (centres PMS, CPAS, aide à la jeunesse, écoles des devoirs) ;
- Soutenir la création d'écoles de devoirs par des citoyens et des associations afin de permettre à chaque élève de disposer d'un endroit et d'un accompagnement propices à l'apprentissage scolaire et à l'émancipation personnelle ;
- Porter une attention particulière aux étudiants du supérieur, de plus en plus nombreux à émarger des CPAS, dans le but de rendre l'enseignement

- supérieur plus accessible et de restreindre les barrières culturelles liées à cet accès ;
- Favoriser l'engagement d'éducateurs sociaux dans le cadre d'une politique de prévention.

En matière d'accès à la santé, le PS propose de :

- Renforcer ou mettre en place un réseau fonctionnel rassemblant le CPAS et les acteurs de la première ligne de soins, en ce compris la santé mentale. Une coordination sociale entre le CPAS et les soignants doit se réunir régulièrement afin d'identifier les difficultés récurrentes et les lever. Ainsi, par exemple, les soignants bénéficieront d'un accès téléphonique direct à un assistant social ainsi qu'au service administratif du CPAS. Ceci permettrait de gagner en efficacité dans la prise en charge des patients fragiles et de réaliser des économies de temps considérables pour les soignants ;
- Simplifier et harmoniser les procédures administratives de l'aide médicale urgente au sein des CPAS. Il s'agira notamment de faciliter la demande d'aide médicale urgente, de simplifier l'enquête sociale, d'harmoniser les soins de santé couverts. Cette simplification et cette harmonisation favorisent une meilleure accessibilité à l'aide médicale urgente ainsi que sa portabilité. Les provinces soutiendront ce processus sur base supracommunale ;
- Informer systématiquement les personnes qui se présentent dans les CPAS sur les possibilités de suivi médical (aide médicale urgente, dossier médical global, inscription auprès d'un organisme assureur, etc.) via les travailleurs sociaux des CPAS ;
- Encourager et faciliter la formation continue des travailleurs sociaux de première ligne dans le domaine de la santé mentale ;
- Soutenir le développement des maisons médicales et des services psychosociaux. Ce soutien au niveau communal peut notamment passer par la mise à disposition d'infrastructures ou de terrains ainsi que, le cas échéant, de subventionnement de projet ;
- Soutenir les initiatives en matière d'entraide alimentaire (potagers communautaires, épicerie sociale, restaurants sociaux, lutte contre le gaspillage alimentaire, réflexion autour des frigos solidaires, etc.) à travers une alimentation saine et équilibrée, de qualité, accessible à tous, favorisant les produits locaux, de saison, bios ou équivalents.

La politique de l'enfance peut utilement soutenir la cohésion sociale. Le PS entend :

- Soutenir la création de places d'accueil suffisantes en crèches, particulièrement dans les zones défavorisées où la demande dépasse largement l'offre ;
- Pratiquer, dans ces crèches, des tarifs adaptés aux revenus des familles ;
- Encourager le développement d'une offre d'accueil extrascolaire de qualité accessible à tous les enfants, en proposant des tarifs adaptés aux revenus des familles.

La cohésion sociale passe également par une mobilité facilitée. Pour le PS, il faut :

- Assurer le droit à la mobilité et permettre à chaque citoyen de pouvoir sortir de son quartier aisément et s'intégrer pleinement à la société ;

- Prévoir ou élargir les services de taxis à la demande et de taxis collectifs, en particulier en soirée et dans les zones moins peuplées, avec possibilité de tarifs réduits ou la gratuité en fonction des revenus et des besoins sociaux des usagers ;
- Améliorer l'accès des citoyens vulnérables à une formation à la conduite de qualité (permis théorique et pratique) par des mesures d'information et de soutien spécifiques.

Sources d'émancipation personnelle, la culture et le sport s'inscrivent dans une vision englobante de la cohésion sociale. Aussi, le PS propose de :

- Investir dans des équipes de médiation culturelle ayant pour objectif de faire connaître aux citoyens l'offre culturelle présente sur le territoire et les inciter à participer à la vie culturelle de la cité ;
- Adapter les politiques tarifaires des institutions culturelles (théâtres, musées, concerts, expositions, etc.) selon les publics cibles, en fonction de leurs revenus, et notamment mettre en place la gratuité ponctuelle des musées (premier dimanche du mois) et d'autres opérateurs ;
- Renforcer les partenariats entre opérateurs sociaux (CPAS, l'ASBL Article 27) et opérateurs culturels en vue de développer un accès à la culture pour les publics plus fragilisés ;
- Mettre en place des forfaits ou des abonnements sportifs donnant accès à coût réduit à une série d'activités et d'infrastructures sportives des communes et des provinces ;
- Soutenir les initiatives visant à la réduction des coûts d'affiliation ou d'accès à la pratique sportive pour les familles qui connaissent des difficultés sociales ou économiques ;
- Renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances scolaires, en développant les partenariats entre les communes/provinces et l'Adeps.

5.4. Personnes en situation de handicap

Tout citoyen a les mêmes droits et les mêmes libertés. Travailler à une pleine inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, c'est leur permettre de participer activement à toutes les facettes de la vie collective. Les communes et les provinces possèdent de nombreux leviers, dans les domaines de la vie quotidienne, pour renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie. Pour le PS, elles doivent respecter la Convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Actuellement, il subsiste encore un grand nombre d'obstacles empêchant les personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits.

Le PS plaide en faveur d'une logique d'« accessibilité universelle » utile à tous les citoyens, se traduisant par « l'accès à tout pour tous ».

5.4.1. Promouvoir l'accessibilité universelle dans toutes les communes

Le PS propose de :

- Mettre en place, dans chaque commune, un « conseil transversal de promotion du bien-être ». Il aura pour objectif de renforcer la qualité de vie des habitants. Il rendra notamment des avis sur l'accessibilité « à tout pour tous ». Il veillera également à ce que les décisions de la commune respectent la Convention de l'Organisation de Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ce conseil sera composé des habitants, des acteurs de terrain (du domaine sanitaire, social, environnement, logement, etc.) et des représentants de la commune. Les habitants y seront représentés : personnes porteuses de handicap, ainés, soignants, enseignants, acteurs sociaux et économiques, etc. Le conseil transversal de promotion du bien-être s'inscrira dans une démarche de dialogue avec les habitants et participera à la co-construction des politiques publiques. La commune veillera à ce que le conseil puisse fonctionner de manière optimale (support administratif, encadrement, etc.) afin qu'il puisse remplir sa fonction de concertation entre la commune et les citoyens ;
- Mettre en place, dans chaque province, une plateforme de l'accessibilité universelle en concertation avec les communes. Cette plate-forme émettra des propositions sur des problématiques d'intérêt supracommunal comme la mobilité, l'accès aux services collectifs, à une activité professionnelle, l'éducation et la lutte contre les discriminations ;
- Concevoir les bâtiments et aménagements publics dans une perspective d'accessibilité universelle de sorte que les personnes en situation de handicap puissent - avec la plus grande autonomie possible - circuler, accéder aux locaux et équipements, utiliser les équipements, se repérer, communiquer et bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu : rampes d'accès, toilettes adaptées, douches de plain-pied, suppression des différences de niveau, largeur des passages entre pièces, dimensions minimales des entrées et des ascenseurs, hauteur maximale des boutons d'appel, etc. ;
- Veiller à ce que les conditions d'accès des personnes ayant des difficultés de mobilité soient identiques à celles des personnes valides ou, à défaut, présentent une qualité d'usage équivalente ;
- Valoriser toute initiative contribuant à l'amélioration de l'image des personnes porteuses de handicap.

5.4.2. Renforcer les personnes en situation de handicap dans leur citoyenneté

Le PS propose de :

- Améliorer l'accessibilité aux bureaux de vote. A cette fin, l'infrastructure sera adaptée, des abords du bâtiment jusqu'au local de vote, pour permettre l'accès des personnes étant atteintes d'un trouble de la marche, en chaise roulante ou malvoyantes ; des formules d'accompagnement au déplacement seront prévues. Il convient de prévoir également un isolement adapté aux personnes en chaise roulante ;
- Développer des formations pour les agents du personnel provincial, communal et du CPAS à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à

la langue des signes. Ces formations seront valorisées dans la carrière de ces personnels ;

- Améliorer l'accessibilité de l'information provinciale et communale (braille, langue des signes, taille des pictogrammes, pictogrammes, réalisation de versions « faciles à lire », etc.), et la mise en conformité des sites internet de la province et de la commune avec les outils d'aide personnelle. Il s'agit notamment de :
 - De manière à rendre les contenus web accessibles à toutes les personnes - quelle que soit leur façon d'y accéder -, anticiper l'obligation de mise en accessibilité des sites Internet publics prévue pour septembre 2020 ; concrètement, rendre les sites des administrations conformes aux normes visées par la directive européenne 2016/2102 du 22 décembre 2016 à savoir le niveau double A (AA) des WCAG (règles internationales relatives à l'accessibilité des contenus web) ;
 - Assurer une formation permanente du personnel chargé de publier du contenu web afin de s'assurer que celui-ci continuera sur le long terme à être accessible à toutes les personnes ;
- Généraliser les points « Handicontact » à toutes les communes pour fournir aux personnes en situation de handicap et à leur famille une information complète couvrant toutes les étapes de la vie d'une personne en situation de handicap. Une attention particulière sera donnée aux parents d'enfant en situation de handicap quant à leurs droits en matière d'enseignement et quant aux services et associations à leur disposition ;
- Développer des actions de sensibilisation à l'approche et l'intégration du handicap dans les communes et les provinces ;
- Créer au niveau communal ou supracommunal un service « social » de mobilité pour les aînés et les personnes à mobilité réduite, par exemples avec des minibus en partenariat avec le TEC, la STIB et la SNCB, en soutenant le développement de service de « taxi social » adapté, les plateformes de coordination de la mobilité ou encore la recherche de partenariats avec des entreprises de taxis ;
- Renforcer avec le TEC, la STIB et la SNCB l'accessibilité des arrêts de bus, abribus, quais de gares afin de faciliter leur accès aux personnes à mobilité réduite ;
- Adhérer à la Charte communale de l'intégration de la personne handicapée via le label Handycity ;
- Entamer un dialogue constructif avec les gérants des commerces et de l'horeca présents sur le territoire communal pour y améliorer l'accès des personnes en situation de handicap ;
- Adapter la réglementation communale pour permettre l'accès aux commerces et à l'horeca des personnes à mobilité réduite par exemple en posant une rampe ou un dos d'âne.

5.4.3. Rendre les espaces, les services publics et les logements accessibles aux personnes en situation de handicap

En matière d'accessibilité des espaces ou des services publics ou des logements, le PS propose de :

- Garantir la présence d'au moins un guichet accessible aux personnes à mobilité réduite dans le bâtiment administratif communal principal ;

- Renforcer l'accessibilité des bâtiments ouverts au public avec le développement du label Access-I notamment au sein des administrations et en étudiant, par exemple, la possibilité de recourir à un parcours adapté aux malvoyants ;
- Multiplier les emplacements de stationnement réservés, en particulier aux abords des administrations provinciales, communales, des CPAS, des centres médicaux et des pharmacies, des écoles, des infrastructures socioculturelles et sportives et des commerces. Ces emplacements seront répertoriés sur le plan de la commune ;
- Développer une politique de « tolérance zéro » en ce qui concerne l'occupation, par des personnes valides, des stationnements réservés aux personnes en situation de handicap ;
- Privilégier l'aménagement des voiries afin qu'elles soient totalement adaptées aux personnes en situation de handicap, notamment grâce au recours aux dalles podotactiles afin de signaler les obstacles et changements de direction et aux balises sonores dans les carrefours équipés de feux lumineux ;
- Créer des permanences administratives décentralisées et permettre aux personnes ayant des difficultés à se déplacer, de bénéficier de certains services administratifs à domicile ;
- Réserver un certain nombre de logements adaptés (et souples pour adaptations spécifiques) aux personnes à mobilité réduite et aux aînés ;
- Proposer une description de l'accessibilité de chaque bâtiment communal ou provincial via l'alimentation d'une des bases de données existantes (indice passe partout, Accesscity, etc.) ;
- Améliorer l'accessibilité des parcs et des bois communaux et provinciaux pour les personnes à mobilité réduite ;
- Veiller au bon état des trottoirs pour assurer aux personnes plus âgées ou à mobilité réduite une meilleure facilité de déplacement, en mettant en place une politique de rénovation coordonnée des trottoirs.

5.4.4. Favoriser l'intégration des enfants à besoins spécifiques

Le PS propose de :

- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures classiques de la petite enfance en mettant en place les conditions adaptées à leur accueil ;
- Veiller à inclure les enfants à besoins spécifiques dans l'offre d'accueil extrascolaire et de plaines de jeux, notamment au travers de formations spécifiques pour les animateurs ;
- Favoriser l'intégration des élèves en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire en développant une politique « aménagement raisonnable » (infrastructure, matériel, activités, mentalités, formation des équipes pédagogiques, etc.) ainsi qu'en sensibilisant systématiquement et régulièrement les équipes pédagogiques et les élèves aux différents handicaps ;
- Soutenir l'organisation à l'école d'activités de sensibilisation aux difficultés rencontrées par les jeunes en situation de handicap dans les classes (initiation à la langue des signes, parcours du « chaisard », parcours dans le noir, expérience d'un handicap physique, etc.).

5.4.5. Renforcer le soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap

Pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, le PS entend :

- Atteindre un taux de 3% d'emploi de personnes en situation de handicap dans toutes les institutions des provinces, des communes, des centres publics d'action sociale et dans les associations de services publics ;
- Encourager les communes, les intercommunales, les provinces et les organismes para-communaux et para-provinciaux à collaborer avec les entreprises de travail adapté (ETA), les ligues et les organismes officiels afin d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

5.4.6. Soutenir l'accessibilité de la culture, du sport et des festivités communales

Le PS veut améliorer l'accès des personnes en situation de handicap à toutes les activités et tous les événements communaux et provinciaux. De même, il veut améliorer leur accès à la culture en qualité de spectateur, visiteur ou acteur.

Le PS propose de :

- Rendre plus accessibles les activités sportives et culturelles ainsi que les festivités locales pour les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, les associations représentatives seront associées à l'organisation de chaque événement communal, qu'il soit festif, informatif, sportif ou culturel ;
- Organiser davantage d'initiatives d'intégration par des rencontres sportives et culturelles des personnes valides et de personnes en situation de handicap ;
- Informer du niveau d'accessibilité des événements socioculturels ou sportifs ;
- Accroître et diversifier l'offre dans les bibliothèques de livres pour personnes aveugles et malvoyantes (audiolivres, livres en braille, livres en gros caractères).

6. Culture, médias, jeunesse et sport

6.1. Culture

L'émancipation individuelle constitue le fil rouge du projet socialiste. L'émancipation s'éveille à travers les valeurs que transmet la culture : ouverture au monde, liberté d'expression, curiosité, esprit critique ou encore tolérance. La culture est un épanouissement personnel qui favorise le tissage de liens sociaux et le développement d'une conscience individuelle et collective empreinte de bienveillance.

Les communes et provinces, en tant qu'acteurs majeurs dans la promotion de la culture, portent un projet culturel ambitieux. Celui-ci s'organise territorialement autour des centres urbains autant que des zones rurales. Le projet culturel des communes et provinces vise la défense des droits culturels et s'articule autour de quatre thématiques clés.

6.1.1. L'accès à la culture pour tous

Afin de développer une politique culturelle qui soit accessible au plus grand nombre, le PS propose de :

- Investir dans des équipes de médiation culturelle ayant pour objectif de faire connaître aux citoyens l'offre culturelle présente sur le territoire et de les inciter à participer à la vie culturelle de la cité ;
- Soutenir l'émergence et le développement de projets associatifs d'éducation permanente favorisant la participation à la démocratie et la citoyenneté ;
- Etablir et diffuser un inventaire des acteurs culturels et de leurs activités au sein de la commune (par exemple, un agenda des événements culturels et des acteurs locaux) ;
- Favoriser des politiques tarifaires liées aux revenus des citoyens et notamment mettre en place la gratuité ponctuelle des musées et d'autres institutions culturelles (premier dimanche du mois, etc.) ;
- Renforcer les partenariats entre les opérateurs sociaux (CPAS, l'ASBL Article 27), l'école et les opérateurs culturels en vue de développer un accès à la culture pour les publics plus fragilisés ;
- Prendre des mesures favorisant, de manière générale, l'accessibilité des citoyens aux lieux culturels (tarifs, horaires et jours d'ouverture) ;
- Rendre accessibles les institutions culturelles aux personnes en situation de handicap (malentendants, mobilité réduite, etc.).

6.1.2. La culture par tous

Culture et démocratie vont de pair. La démocratie culturelle, concept cher aux socialistes, doit se traduire aujourd'hui par un renforcement de la démocratie participative. Les pouvoirs publics, dont les communes et les provinces, doivent veiller à établir un cadre qui incite les citoyens à développer ou participer à toute initiative visant à renforcer la démocratie. A ce titre, le PS s'engage à :

- Créer une commission ou un conseil consultatif citoyen dans chaque commune ;

- Défendre et valoriser l'autonomie et le modèle de gestion participative des centres culturels ;
- Encourager les citoyens, en particulier les jeunes, à participer à la gestion des centres culturels ;
- Défendre et valoriser l'ouverture participative des activités des bibliothèques ;
- Organiser des rencontres littéraires dans les bibliothèques ;
- Veiller à conserver, au niveau communal et provincial, un financement fort des centres culturels, bibliothèques publiques et associations d'éducation permanente et de jeunesse, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Poursuivre le déploiement du maillage territorial par des centres culturels offrant un véritable service universel de la culture à tout citoyen ;
- Soutenir les œuvres artistiques reposant sur la participation citoyenne et les associations promouvant une politique de sensibilisation citoyenne ;
- Permettre l'appropriation des projets communaux d'aménagement des espaces publics par des (jeunes) artistes (implantation de nouveaux bancs publics, espaces de lecture, promenades publiques, etc.).

6.1.3. Le développement d'une offre culturelle propre

Chaque territoire a ses spécificités, tant sociales qu'économiques ou démographiques. Le PS propose ainsi de :

- Veiller à ce que chaque commune et province développe une politique communale propre en matière de culture ;
- Favoriser la concertation entre les centres culturels et communes non desservies par un centre culturel ;
- Intégrer pleinement les académies de musique dans la vie culturelle locale ;
- Proposer des espaces de répétition et d'exercice adéquats aux groupes musicaux, compagnies de théâtre, compagnies de danse, etc. ;
- Proposer des ateliers et lieux d'exposition adéquats aux artistes plasticiens, designers, etc. ;
- Soutenir les associations locales et de quartier via un soutien financier ou la mise à disposition de locaux, le prêt de matériel, etc. ;
- Mener des politiques culturelles qui suscitent la créativité pluridisciplinaire (permettre à chaque discipline de se marier à d'autres et de ne pas rester cloisonnée) ;
- Porter une attention spécifique à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes (présence des femmes à travers les œuvres artistiques, thématiques culturelles liés à l'égalité, soutien aux associations de défense des droits des femmes dans la culture et les médias) ;
- Renforcer la mutualisation des biens (matériels, artistes, infrastructures) entre opérateurs culturels ;
- Développer et soutenir les projets culturels favorisant les contacts intergénérationnels et le vivre-ensemble ;
- Soutenir les associations locales, notamment actives en éducation permanente, afin lutter contre les préjugés et déconstruire les idées reçues, en particulier en matière de pauvreté et d'aide sociale ;
- Soutenir les initiatives visant l'intégration des personnes réfugiées ou migrantes, en tant qu'acteurs culturels à part entière ;

- Prendre des mesures visant la diminution des charges administratives pour permettre aux associations d'être présentes au maximum sur le terrain ;
- Développer, à travers les provinces et les communes, une politique de sauvegarde des archives en tant que patrimoine culturel local ;
- Définir une politique communale et provinciale en matière de bibliothèques qui soutienne l'accès à la lecture et au patrimoine exceptionnel que constituent les ressources bibliothécaires ;
- Afin de conserver un maillage de libraires de qualité et donc de promouvoir l'accès à la culture et la diversité culturelle, veiller à ce que les écoles et bibliothèques communales commandent prioritairement leurs livres et manuels scolaires auprès des libraires situés dans la commune ou à proximité ;
- Favoriser les partenariats entre les bibliothèques, les écoles et les associations locales en vue de développer les activités des bibliothèques (initiation et formation des citoyens à internet, au numérique et à l'usage éthique d'internet et des réseaux sociaux, lecture publique, projets intergénérationnels) ;
- Valoriser le développement de la pratique de la lecture auprès de publics précarisés ou isolés des bibliothèques, en développant des synergies avec les CPAS et les opérateurs actifs dans l'intégration sociale.

6.1.4. Promouvoir la culture locale

Le talent des artistes belges, francophones en particulier, est reconnu de par le monde. Les politiques culturelles des communes peuvent permettre l'éclosion de nouveaux talents. A cette fin, le PS propose de :

- Favoriser la programmation et la mise en avant des artistes locaux dans les événements culturels des communes et provinces (première partie d'artistes professionnels, expositions, etc.) ou l'aménagement des lieux publics ;
- Inciter les télévisions et radios locales à valoriser les artistes, associations culturelles et événements culturels locaux dans leurs programmes ;
- Promouvoir l'émergence des jeunes artistes, notamment locaux ;
- Soutenir les associations promouvant la sauvegarde et la valorisation des langues régionales endogènes (wallon, picard, brabançon bruxellois, thiois, champenois, lorrain, luxembourgeois, etc.) ;
- Valoriser le patrimoine mobilier et immobilier local par la mise en place, à l'échelon local, d'évènements spécifiques et par une participation active aux opérations mises en place par les Régions (la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale) et par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Encourager l'accès au patrimoine local, qu'il soit, ou non, soutenu par les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce patrimoine peut être historique, muséal, artistique, scientifique, géographique ou autres.

6.2. Médias

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un nouveau système de financement qui permet plus de stabilité dans le financement des missions des télévisions locales. Stabilité nécessaire pour leur permettre de remplir efficacement leurs missions d'information de proximité et de contribuer à la vitalité et au rayonnement culturel de leur région.

Le PS propose également de :

- Valoriser les artistes locaux et l'offre culturelle locale au sein de la programmation des télévisions locales en encourageant la conclusion de partenariats entre les télévisions locales, les opérateurs culturels et l'associatif local ;
- Inscrire le décryptage de l'information et l'accessibilité de tous les publics au cœur de la mission des télévisions locales ;
- Soutenir la transition numérique des télévisions locales et la formation du personnel aux nouvelles technologies du numérique de façon à permettre aux télévisions locales de toucher tous les publics ;
- Promouvoir la valorisation des archives des télévisions locales ;
- Garantir l'emploi au sein des télévisions locales, condition *sine qua non* d'un journalisme de qualité et indépendant ;
- Promouvoir les canaux de communication sur les réseaux sociaux par les communes et provinces sur les grands événements locaux en lien avec les centres culturels et d'autres acteurs locaux ;
- Favoriser le développement multimédia des associations locales ne disposant pas de moyens financiers importants via des plateformes communales et provinciales multimédias.

6.3. Jeunesse

Pour le PS, les jeunes doivent pouvoir s'exprimer pleinement et il convient d'encourager le développement de leurs projets individuels ou collectifs. La participation active des jeunes à la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires doit être fortement soutenue, quels que soient leur genre, leur condition sociale ou leur identité culturelle. Ces éléments sont, pour le PS, les objectifs structurants d'une politique de jeunesse.

Ces objectifs peuvent être rencontrés grâce à des articulations renforcées entre les pouvoirs locaux et les acteurs travaillant pour et avec les jeunes. Au niveau des communes, le PS propose de soutenir les initiatives d'expression et de participation locale des jeunes, ce qui suppose de :

- Mettre en place une politique de sensibilisation à destination et avec les jeunes sur les sujets qui les intéressent (environnement, lutte contre les discriminations, alimentation, etc.) en étroite collaboration avec les maisons de jeunes et les associations de jeunesse ;
- Réaliser, avec les acteurs de la jeunesse (maisons de jeunes et associations de jeunesse) et les jeunes qui le souhaitent, une analyse concertée des besoins et des attentes de ces derniers au niveau local en termes de participation et de développement de la citoyenneté ;
- Sur base de cette analyse partagée, rencontrer les préoccupations et souhaits exprimés ;
- Offrir des lieux permettant l'apprentissage à la citoyenneté, la découverte artistique, le débat démocratique, etc., par exemple au travers de maisons de jeunes ou de centres culturels afin de faire de nos jeunes des CRACS (citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires) ;
- Soutenir des pratiques permettant le renforcement d'espaces de participation effective des jeunes, comme par exemple les conseils consultatifs de jeunes ou

les maisons de jeunes, afin de prendre en compte l'avis des jeunes concernant les grands chantiers de la commune ;

- Valoriser les lieux d'expression des jeunes, notamment via des collaborations avec des acteurs locaux (établissements scolaires, secteur associatif, acteurs culturels, etc.).

Le PS défend également une politique de jeunesse visant à permettre aux acteurs locaux de remplir efficacement leurs missions. Concrètement, le PS propose de :

- Conforter les acteurs de la jeunesse (associations locales, maisons de jeunes, etc.) dans la poursuite de leurs missions (aide aux projets, aide aux infrastructures, simplification administrative, etc.) ;
- Faciliter l'accès aux équipements et aux infrastructures (sportives, scolaires, culturelles, etc.) aux associations de jeunesse et maisons de jeunes.

6.4. Sport

Une activité sportive régulière contribue au développement du bien-être et au maintien d'une bonne santé. Le sport constitue également un facteur d'insertion, de dépassement de soi et d'acceptation des différences. Une véritable politique sportive se doit donc d'encourager et de permettre une pratique sportive conforme aux besoins et aux envies de chacun.

L'école a un rôle essentiel à jouer pour encourager la pratique sportive et donner le goût du sport aux élèves. Dans les établissements scolaires organisés par les communes et les provinces, le PS propose de :

- Offrir un aperçu de l'éventail des différents sports aux élèves et surtout encourager les élèves à pérenniser une pratique sportive ;
- Créer un label « école sportive » valable un an récompensant les écoles qui répondent à plusieurs critères de qualité en matière de pratique sportive ;
- Développer des partenariats entre les établissements scolaires et les clubs sportifs de la commune et de la région de façon à faciliter la pratique d'une activité sportive en dehors des heures scolaires ;
- Encourager l'organisation de journées sportives au sein de la commune ;
- Favoriser au sein des écoles communales et provinciales le développement de programmes bien-être qui allient l'activité physique et l'éducation à une alimentation de qualité.

Une activité sportive est également bénéfique tout au long de la vie. Pour favoriser cette activité, le PS propose de :

- Développer l'offre d'infrastructures sportives via par exemple la création d'un centre sportif local (CSL) ou d'un centre sportif local intégré (CSLI) ;
- Permettre à un public le plus large possible l'accès aux infrastructures des écoles ou d'entreprises partiellement utilisés ;
- Favoriser le développement du sport de rue au sein des communes en créant des infrastructures légères et polyvalentes de proximité (skate park, roller, plaines de jeux, etc.) en concertation avec les habitants de la commune et l'associatif local ;
- Rédiger et mettre en œuvre au sein des communes, en partenariat avec les citoyens et les associations sportives, un « plan d'action sport » visant à développer de nouvelles activités et à répondre aux besoins et aux envies des

habitants de la commune. Ce plan d'action pourra également intégrer des éléments liés au transport vers les infrastructures sportives ;

- Garantir l'accès des infrastructures et la pratique des activités sportives aux personnes en situation de handicap ;
- Favoriser l'activité physique auprès des seniors via le renforcement de l'accessibilité des infrastructures, le développement d'une offre adaptée ou la création d'activités intergénérationnelles ;
- Organiser au sein de la commune ou sur une base supra communale des manifestations sportives (par exemple des « olympiades », des journées « aventure » et « découvertes ») pour sensibiliser à la pratique sportive ;
- Adapter les horaires des infrastructures sportives en fonction de la vie quotidienne des citoyens et ainsi permettre à ceux dont l'emploi du temps est chargé d'avoir une pratique sportive ;
- Installer des fontaines d'eau autour des aires de jeux et dans les grands espaces verts ;
- Equiper toutes les communes de pistes cyclables de qualité et sécurisées.

Pour de nombreuses familles et de nombreux jeunes, la pratique d'une activité physique peut représenter un coût important. Pour contribuer à lever les freins financiers à la pratique d'une activité sportive, le PS propose de :

- Mettre en place des forfaits ou des abonnements sportifs donnant accès à un coût réduit à une série d'activités et d'infrastructures sportives des communes et des provinces ;
- Développer une offre sportive encadrée gratuite au sein des communes et des provinces ;
- Soutenir les initiatives visant à la réduction des coûts d'affiliation ou d'accès à la pratique sportive pour les familles qui connaissent des difficultés sociales ou économiques ;
- Renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances scolaires, en développant les partenariats entre les communes et les provinces et avec l'Adeps.

7. Sécurité

Dans le champ de la sécurité, le PS entend réaffirmer le rôle cardinal de l'Etat : la sécurité est et doit rester un service public. C'est à l'Etat, notamment dans ses composantes communale et provinciale, d'assurer via les services locaux de police l'exercice des compétences essentielles de sécurité. Il s'agit de garantir à tous les citoyens leur droit à la sécurité, de veiller au bien-être de chacun et au respect de l'intérêt général en toute impartialité.

Pour le PS, la mise en œuvre de politiques de sécurité efficaces articule approche préventive et approche répressive ; elle implique la coordination des différents acteurs ; police, justice, commune, associations.

A cet égard, le bourgmestre est l'élu responsable de l'ordre public le plus proche des préoccupations des citoyens. Lors de la réforme des polices, le PS a obtenu des dispositions légales visant à garantir l'exercice du contrôle démocratique de la police par des instances composées d'élus locaux qui se trouvent au plus proche des citoyens : le conseil de police, le collège de police et les bourgmestres. Autant d'instances au travers desquelles le bourgmestre peut organiser un cadre partenarial et le décroisement des secteurs, dans la recherche d'une plus grande cohésion sociale. Pour le PS, il s'agit également d'assurer une communication et une information efficaces des citoyens sur l'action de leur zone de police.

7.1. Déployer une véritable police de proximité au service de la population

Le principe de police de proximité exige une présence effective sur le terrain via des patrouilles d'intervention et des policiers de référence pour les quartiers. Ces policiers développent un réseau auprès des citoyens, s'informent en permanence des faits et agissements dans les quartiers dont ils ont la charge, et partagent les préoccupations de la population avec laquelle ils restent en permanence en contact dans le cadre d'une relation de confiance mutuelle. Enfin, une police orientée vers le citoyen nécessite aussi une disponibilité optimale via des services d'accueil performants de première ligne : permanences fixes, permanences téléphonique et informatique.

7.1.1. Renforcer la présence policière en rue

Dans ce cadre, le PS propose de :

- Accroître significativement les engagements de nouveaux policiers afin de répondre aux besoins des citoyens, de combler le déficit actuel en personnel et de permettre à chacun des conditions de travail décentes ;
- Multiplier les patrouilles dans les quartiers en réduisant les tâches administratives qui pourraient être assurées par des civils formés à cet effet. Une réflexion au cas par cas devrait être menée afin d'optimiser les procédures administratives grâce aux nouvelles technologies ;
- Renforcer l'articulation des missions de base de la police (accueil, proximité, assistance aux victimes, enquête et recherche, intervention, gestion négociée de l'espace public, mobilité) avec celles des autres acteurs de la sécurité (les agents de prévention, les éducateurs, les stewards urbains, les

intervenants psycho-sociaux, etc.) notamment en promouvant différents lieux de concertation facilitant les échanges entre le bourgmestre, la police, les associations locales et les citoyens afin d'optimiser l'échange d'informations sur les questions de sécurité. Ceux-ci doivent s'articuler en totale cohérence avec les plans zonaux de sécurité ;

- Promouvoir de plus grandes coopérations entre les zones de police, faciliter les partenariats formalisés et l'échange de bonnes pratiques entre elles.

7.1.2. La police locale, premier maillon d'une chaîne de sécurité

Dans la logique de proposer une police de proximité efficace, les socialistes veulent favoriser une approche multidisciplinaire et décloisonner les services de police afin de renforcer les échanges d'informations.

Pour cela, le PS propose de :

- Désigner une personne de référence au sein de la police qui gère avec méthode les demandes des assistants de justice dans la perspective d'une meilleure collaboration entre services de police et maisons de justice ;
- Dynamiser les échanges d'informations entre la police locale et la police fédérale. Pour ce faire, le PS veillera au fonctionnement optimal des SICAD (services de communication et d'information d'arrondissement) en veillant particulièrement à une bonne coopération entre les CIC (centres d'information et de communication), les CIA (carrefours d'information d'arrondissement) et les différents services de police. Les informations recueillies doivent circuler de façon à être exploitées par le bon service au bon moment, que ce soit dans le domaine de la police judiciaire ou dans le domaine de la police administrative ;
- Accorder une attention particulière aux nouveaux métiers de la police, notamment liés aux nouvelles technologies, à internet et aux réseaux sociaux. A ce sujet, le PS reste attentif à ce que la police fédérale dispose des moyens nécessaires et de l'expertise requise pour assumer ses missions d'appui aux zones de police locale.

7.1.3. Etablir la confiance des citoyens et assurer une image positive de la police

Améliorer la perception des citoyens vis à vis de la police est un enjeu majeur pour une police efficace. Les policiers ne doivent plus être associés uniquement à des événements désagréables, voire dramatiques. Cela passe notamment par une bonne information des citoyens, un rôle de conseil du personnel de la police lors de l'exercice de ses différentes missions de base et des rencontres régulières entre citoyens et policiers.

A ce titre, le PS propose de :

- Promouvoir l'instauration d'« officiers de dialogue » à la police locale qui auront pour mission de créer des liens de confiance avec la population et seront les référents au sein même de chaque commissariat. L'efficacité des officiers de dialogue sera rendue possible par un allègement significatif de leur charge de travail administratif ;

- Organiser à l'attention du personnel des formations obligatoires à la diversité et à l'interculturalité afin de permettre un ancrage optimal de la police dans la communauté locale ;
- Promouvoir les exigences déontologiques des policiers dont les valeurs de probité, de respect, d'humanité et d'impartialité ;
- Placer les victimes au centre et améliorer l'aide de première ligne pour les assister rapidement dans leurs démarches. Une attention particulière devra être accordée à la dimension d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des victimes, dans la formation, initiale comme en cours de carrière, des policiers ;
- Développer un service d'accueil policier en ligne via les messageries privées des réseaux sociaux. Celui-ci doit permettre un dialogue direct entre policiers et citoyens désireux d'obtenir des informations en matière de prévention ou sur certaines règles. Cet outil doit également permettre de réorienter les personnes directement vers le département de police le plus pertinent en fonction de chaque problématique, ou le cas échéant vers un autre service public.

7.1.4. Lutter contre les violences à l'égard des femmes et contre le harcèlement en rue

Pour le PS la violence à l'égard des femmes est inacceptable, c'est pourquoi le PS entend faire respecter strictement la Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du 11 mai 2011). A ce titre, il est essentiel de lutter contre le sexisme et d'outiller les policiers pour qu'ils puissent participer efficacement à la lutte contre toutes les formes de violences infligées aux femmes.

Dans ce cadre, le PS préconise de :

- Généraliser la distribution d'un guide pratique abordant le sexisme, le harcèlement sexiste dans l'espace public, les réactions à avoir face à cette problématique ;
- Développer et améliorer les formations sur les questions des violences de genre et de harcèlement en rue à destination des policiers en partenariat avec les acteurs associatifs locaux ;
- Promouvoir la diversité au sein du personnel de la police et notamment assurer une présence féminine plus importante dans les effectifs policiers ;
- Développer un service d'accueil sécurisant et adapté dans les postes de police à l'égard des victimes de violence, en particulier la violence faite aux femmes.

7.1.5. Accorder une attention particulière au bien-être au travail du personnel de la police

Le métier de policier est un métier passionnant mais difficile.

Pour le PS, améliorer les conditions de travail du personnel de la police est une préoccupation centrale. Cela passe par la nécessité d'accorder aux services de police les moyens financiers, matériels et humains indispensables à l'exercice de leurs tâches. Il s'agit de la condition préalable à l'allègement de la charge de travail

administratif qui pèse sur les policiers, afin qu'ils puissent se concentrer sur leur véritable métier.

Il est important également de prendre en considération un constat alarmant : le taux de suicide au sein de la police est deux fois plus élevé que le taux de suicide global de la population belge.

Le PS propose de :

- Renforcer et coordonner le personnel d'encadrement, dont des médecins et des psychologues, notamment afin de prévenir au maximum les risques de suicides ;
- Organiser des formations à la gestion du stress inhérent au métier de policier ;
- Initier et soutenir des initiatives associatives de prévention des risques psychologiques au sein de la police ;
- Intégrer dans la formation des cadres de police, les différentes dispositions légales relatives au bien-être au travail, à la concertation et aux relations avec les syndicats ;
- Dynamiser le suivi par les conseils de police, les collèges de police et les bourgmestres, des décisions prises dans les organes de concertation avec le personnel.

7.2. Le juste financement de la police locale par l'Etat fédéral

Pour le PS, la pérennité de la police locale suppose un financement suffisant. Pourtant, le gouvernement fédéral actuel a réduit le financement des zones de police locale. La dotation fédérale aux zones de police s'élevait en 2014 à 748 millions d'euros (Gouvernement Di Rupo). Ce montant a été réduit de 38 millions en 2015 et de 30 millions supplémentaires en 2016. En 2017, on a pu constater une progression de 17 millions du montant de la dotation fédérale aux zones, couvrant l'indexation, mais laissant béant le trou creusé les deux années précédentes.

Par ailleurs, le PS est particulièrement inquiet de l'impact de la charge des pensions des policiers sur le budget des zones de police. En effet, au cours des dernières années, le coût des pensions a eu pour conséquence une augmentation importante de la quote-part des communes dans le financement des zones. Cette tendance va se poursuivre et mettre sous pression les budgets des communes.

Enfin, l'érosion des moyens octroyés par le Gouvernement MR/N-VA à la police fédérale entraîne un affaiblissement de l'exercice de ses missions. En conséquence, alors que la logique induite par la réforme des polices voulait que la police fédérale appuie les zones de police, nous assistons aujourd'hui à une inversion des rôles. En effet, la police locale est aujourd'hui trop souvent amenée à pallier l'incapacité de la police fédérale à assumer ses missions.

Pour les socialistes, le Fédéral doit assumer son rôle et accorder les moyens nécessaires à la police fédérale pour revenir à la règle initiale : la police fédérale vient en soutien de la police locale lorsque la situation le nécessite et non l'inverse.

C'est pourquoi le PS propose de réviser la norme KUL qui régit la répartition des policiers locaux et du financement sur l'ensemble des communes du territoire belge. Pour le PS, la norme KUL doit être réformée afin de tenir davantage compte des réalités territoriales et sociodémographiques et d'assurer un financement adéquat de l'Etat fédéral. La norme KUL est en effet basée sur des données qui ont près de 20 ans. Les réalités territoriales et sociodémographiques ont très significativement évolué pendant cette période. La norme KUL figée lors de la réforme ne permet plus d'assurer un financement adéquat par l'Etat Fédéral. Le financement doit être équitable et prendre en compte l'évolution démographique et sociale du modèle KUL et tenir compte des nouveaux besoins et le surplus de travail qui en découlent.

7.3. La politique de prévention comme instrument contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité

La prévention est essentielle pour éviter que des infractions ne soient commises. Elle se construit au départ d'une présence policière marquée en rue, qui rassure, fidèle à une logique de police orientée vers les citoyens et guidée par l'information. Elle repose également sur une politique locale de cohésion sociale, d'activités éducatives, sportives et socioculturelles dans les quartiers et de médiation.

Pour le PS, la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire est indispensable à la quiétude des citoyens. Il convient de préserver les lieux publics pour les rendre plus sûrs et plus conviviaux. Ceux-ci ont une large influence sur notre sécurité et sur la perception que nous avons de celle-ci.

Enfin, tous les actes d'incivilité et les nuisances (tags, dépôts de déchets clandestins, détériorations d'équipements collectifs, tapages sonores, etc.) doivent être rapidement constatés et poursuivis par une application effective des sanctions administratives communales, vu l'encombrement chronique des parquets.

Le PS propose de :

- Identifier en concertation avec les habitants des quartiers et les commerçants, les lieux jugés insécurisants et les aménager ;
- Généraliser un système d'éclairage public intelligent qui allie sécurisation du territoire, consommation énergétique raisonnable et respect de l'environnement (système de détection de mouvement, installation de lampadaires orientés de sorte qu'ils éclairent le sol, projecteurs au sodium ou éclairages à LED pour ne pas nuire à la faune, etc.) ;
- Comme c'est déjà le cas pour les particuliers, mettre à disposition des commerçants et indépendants un conseiller en technoprévention, qui donne des conseils gratuits en vue de prévenir les vols et les incendies dans leurs installations ;
- Travailler avec le secteur associatif local en vue de mener des campagnes de sensibilisation, par exemple en matière de propreté publique ou de respect de la convivialité dans les espaces publics, ou pour organiser des activités culturelles propices à renforcer la cohésion sociale au sein de la commune ;
- Lutter contre les infractions environnementales et les dépôts sauvages (jets de déchets, dépôts et incinération de déchets interdits, bruits intempestifs, etc.) via la prévention, l'augmentation du nombre d'agents constatateurs et

une meilleure coordination entre les différents services et niveaux de pouvoir (commune, province, région) ;

- Instaurer un programme communal ou supracommunal centralisé de gestion des plaintes en matière d'environnement pour assurer un suivi rapide des demandes des habitants ;
- Développer des applications du type « fix my street » permettant aux citoyens de signaler des dégradations de voirie ou de mobilier public ou de relayer aux autorités la localisation de dépôts clandestins ;
- Prévoir des espaces pour les tags et graffitis, renforcer le nettoyage des tags dans les zones non autorisées et proposer un service d'enlèvement gratuit ;
- Renforcer le rôle des conseils consultatifs thématiques sur les questions de sécurité et de prévention qui permettent aux élus d'acquérir une connaissance fine tant des besoins que des ressources disponibles et des partenariats envisageables pour développer une réelle politique de prévention globale et intégrée des insécurités sur leur territoire ;
- Face à la délinquance et aux violences, rechercher l'alliance des politiques de prévention, de sanction et de solidarité, en évitant le recours systématique aux réponses répressives ;
- Face aux drogues, rechercher le juste équilibre entre soin, prévention, insertion, réduction des risques et répression des trafics, en tenant compte de la réalité de la consommation de drogues sur les territoires des communes ;
- Promouvoir le recours dans chaque commune à des emplois communaux de prévention sociale : éducateurs de rue, intervenants sociopréventifs, médiateurs, etc. qui favorisent la mise en dialogue des secteurs de la sécurité, de l'éducation et de l'action sociale : le choix de la prévention est revendiqué par les socialistes comme une option rationnelle, stratégique et bénéficiant du meilleur rapport coût-bénéfices ;
- Renforcer les approches interservices permettant d'améliorer tant la réintégration des délinquants que le soutien aux victimes d'actes criminels ;
- Face à la criminalité organisée, garantir l'effectivité du contrôle des marchés publics et du contrôle de la transparence des entreprises locales, et favoriser par des campagnes de sensibilisation le renforcement de la culture de la légalité.

7.4. Agir sur la sécurité routière

Liée à la mobilité, la sécurité routière arrive très souvent en tête des préoccupations des citoyens lors de consultations sur la sécurité en général. En effet, traiter des problèmes de vitesse inadaptée ou aménager les voiries en tenant compte de tous les usagers peut permettre de sauver des vies.

Le PS propose de :

- Etablir, à l'échelle de la zone de police, un diagnostic et un plan de sécurité routière qui intègrent tant le volet sensibilisation que la lutte contre les comportements à risque ;
- Former à l'échelle des zones de police et des communes des conseillers en mobilité (Cem), lesquels traiteront et rapporteront à l'autorité les points noirs en matière d'insécurité routière (relevés des lieux accidentogènes, propositions d'aménagements, relevés des voiries où la vitesse est excessive etc.) ;

- Traiter systématiquement les « points noirs » en matière de sécurité routière (par exemple : déployer des agents de police ou des gardiens de la paix ou des surveillants habilités, procéder à des aménagements d'infrastructures, installation de radars de vitesse, meilleure signalisation) ;
- Entretien des voiries communales et prévoir des aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers (meilleure identification du type de voirie - liaison, transit, desserte locale, rapide - et aménagement adapté, radars indicatifs, passages pour piétons mieux mis en évidence, ilots directionnels, rétrécissements de voirie, pistes cyclables, trottoirs plus larges, etc.) ;
- Autant que possible, veiller à ce que l'entretien des voiries régionales soit réalisé en concertation avec les autorités communales ;
- Aménager les abords d'école, les quartiers résidentiels, les zones commerciales, etc., pour permettre la cohabitation harmonieuse de tous les usagers, y compris les plus faibles ;
- Incrire la sécurité dans les transports en commun comme une des priorités du plan de sécurité de la zone de police.

7.5. Des services de sécurité civile efficaces

Le droit pour chaque citoyen de bénéficier de secours rapides et adéquats est une priorité. L'importance des services de secours et de l'aide médicale urgente n'est plus à démontrer pour assurer notre sécurité.

A ce titre, pour le PS, en Wallonie, les provinces doivent progressivement avec le soutien de la Région se substituer aux communes dans un esprit de supracommunalité, afin de financer les zones de secours et d'en assumer la pleine gestion.

Le PS propose également de :

- Respecter le principe du financement des zones de secours à 50%-50% entre l'Etat fédéral et les pouvoirs locaux ;
- Poursuivre les actions en vue de maintenir un maillage des casernes de protection civile équitablement réparties sur le territoire national ;
- Revoir les conditions minimales de l'aide adéquate la plus rapide car dans l'état actuel des effectifs, elles impliquent en fait des temps d'intervention plus longs ;
- Obtenir les moyens nécessaires de l'Etat fédéral afin d'engager plus de pompiers et pouvoir respecter les normes qu'il a fixées ;
- Prévenir le risque de maladies professionnelles (cancers, maladies pulmonaires, etc.) et d'accidents du travail chez les pompiers, via la sensibilisation et des formations aux risques encourus (inhalation de fumées, brûlures, etc.), des procédures d'hygiène strictes pour se prémunir des éléments contaminants et des équipements et vêtements adaptés ;
- Assurer, dans certains cas, une coordination entre la police et les services de secours afin de garantir au mieux leur sécurité et le bon déroulement des opérations ;
- Demander à associer les communes et les provinces au processus de réforme en cours de l'Aide médicale urgente (AMU), il conviendra d'être particulièrement vigilants à ce qu'aucun poste actuel ne soit sacrifié pour favoriser une logique de privatisation. Par ailleurs, le financement de l'AMU

réformée doit être équilibré et devra permettre de soulager quelque peu le budget des communes ;

- Poursuivre la modernisation du matériel et des infrastructures afin d'améliorer la qualité et la rapidité des secours et les conditions de travail du personnel ;
- Accorder une attention particulière à la formation de base, la formation continuée et l'entraînement des pompiers et des secouristes-ambulanciers afin de garantir la qualité des interventions et la sécurité des intervenants ;
- Poursuivre la formation des agents des zones de secours et des zones de police assurée par les provinces ;
- Avoir une réflexion en matière de planification d'urgence et former et accompagner les intervenants communaux à la gestion de crises ;
- Mener régulièrement des campagnes de prévention (campagnes de sensibilisation au secourisme et aux premiers soins, cadets du feu, etc.).

8. Vivre ensemble, laïcité et égalité

8.1. Vivre ensemble et laïcité

Le Manifeste du PS se conclut par la phrase suivante : « *S'appuyant sur ses engagements de toujours, le Parti Socialiste est aujourd'hui la force de progrès qui assure, dans ce monde ouvert et en proie à de profonds changements, l'égalité, la solidarité, la liberté, la justice, la protection et l'émancipation de chacune et chacun, dans le respect et la tolérance que seule la laïcité peut garantir.* »

Ce travail pour le progrès débute dans les communes et les provinces au travers de l'action des mandataires locaux du PS, au niveau le plus proche des citoyens.

Les compétences attribuées à ces deux niveaux de pouvoir permettent aux élus locaux d'avoir un impact important sur le vivre-ensemble. Les actions menées en matière d'enseignement et de culture et les politiques visant à l'amélioration générale des conditions sociales sont les garantes de la cohésion d'une société plus fraternelle.

Pour le PS, les communes et provinces jouent un rôle crucial dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, bref dans la réalisation d'une société plus apaisée. L'éducation permanente et l'apprentissage de la citoyenneté, que de nombreux mandataires locaux socialistes soutiennent, sont de précieux outils capables d'émanciper les personnes, de déconstruire les clichés et de prévenir les attitudes haineuses. Elles contribuent à ce que les gens ne vivent pas les uns à côté des autres, mais bien les uns avec les autres.

Les communes ont également un rôle à jouer pour apporter une réponse au défi migratoire. Elles peuvent s'afficher comme « communes hospitalières » et mettre en place une véritable politique de sensibilisation des populations sur les migrations et l'accueil de l'autre, améliorer l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains et montrer aussi leur solidarité envers les communes européennes et les pays confrontés à l'accueil de nombreux migrants.

Par ailleurs, les socialistes sont attachés à la liberté, ce qui a comme corollaire indissociable que les affaires publiques ne peuvent être dictées par quelque dogme ou croyance que ce soit. A l'échelon local également, les socialistes rappellent la primauté de la loi civile, qui s'impose à tous. Par la politique qu'ils mènent dans leurs compétences respectives, les pouvoirs locaux se doivent d'assurer la protection des citoyens contre un prosélytisme insistant, agressif ou intrusif, et l'interdiction de se soustraire à une obligation légale pour motif religieux.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- Assurer la neutralité, l'équité et l'impartialité totales des agents des services publics communaux et provinciaux. Ceux-ci doivent garantir l'égalité des usagers, la transparence et l'objectivité de l'information délivrée ;
- Prévoir dans chaque commune un bureau assurant la discrétion nécessaire aux échanges entre agents communaux et citoyens sur des questions telles que la déclaration anticipée d'euthanasie, le don d'organe, le changement

de sexe, etc. L'objectif est d'assurer la confidentialité de discussions jugées sensibles par l'utilisateur ;

- Prévoir des formations de qualité aux agents des guichets pour l'accueil des demandes de mariages de même sexe, ou pour toutes les questions liées à la filiation afin de garantir une égalité de droit aux coparents, ou encore en matière de changement de sexe sur la carte d'identité (formation adaptée à la nouvelle loi transgenre) ;
- Veiller à ce qu'une salle accessible et appropriée soit proposée par les communes à leurs citoyens pour la tenue de cérémonies non-confessionnelles. Celle-ci sera adaptable, de manière à pouvoir accueillir des funérailles et tout autre événement – par exemple des hommages – nécessitant une neutralité formelle ;
- Assurer l'équité entre le subventionnement communal et provincial des cultes et celui des maisons de la laïcité. En effet, des dispositions législatives existent pour assurer la régularité du financement communal et/ou provincial des fabriques d'églises et autres établissements chargés de la gestion du temporel des cultes. Toutefois, la législation en la matière est obsolète et peu transparente. A ce titre, il convient de la rationaliser afin qu'elle garantisse les principes d'égalité et de non-discrimination du subventionnement, et que les lieux relevant de la laïcité puissent bénéficier de moyens équivalents à ceux accordés aux différents cultes reconnus ;
- Mettre en place une politique volontariste d'information et de sensibilisation sur les migrations et l'accueil à destination de la population, en particulier des agents communaux, des élèves des écoles communales et provinciales et de tout groupe actif de citoyens ;
- Garantir un accueil administratif de qualité en veillant au respect des procédures et des droits des personnes étrangères (si possible dans plusieurs langues et au minimum en anglais) ;
- Soutenir l'intégration des migrants, en particulier en termes d'accès au logement, d'apprentissage de la langue et d'accès à l'intégration socio-professionnelle ;
- Soutenir les initiatives citoyennes d'aide aux étrangers et aux primo-arrivants ;
- Promouvoir la diversité culturelle présente dans la commune en particulier dans les centres culturels ;
- Informer les entreprises locales sur les droits des migrants et leur accès au marché du travail ;
- Favoriser, dans les communes abritant des centres d'accueil de demandeurs d'asile, la rencontre entre les résidents et les habitants, et soutenir ces derniers dans la transition de l'aide matérielle à l'aide financière, avec une attention particulière pour les mineurs non accompagnés ;
- S'assurer du respect des droits fondamentaux des personnes sans-papiers, en particulier en termes d'accès à l'aide médicale urgente, à la scolarité, à la formation, aux dispositifs de logement d'urgence.

8.2. Égalité des droits, égalité des chances et droits des femmes

L'égalité couvre un spectre très large qui va de la lutte contre toute forme de discrimination (âge, sexe, origine, religion, orientation sexuelle, handicap, etc.) à l'inclusion de ces mêmes publics cibles dans la société, et ce, dans tous les domaines (éducation, culture, emploi, etc.).

De nombreux dispositifs en faveur de l'égalité des droits, de l'égalité des chances et des droits des femmes ont déjà été adoptés, souvent à l'initiative des socialistes. 2018 marque notamment les 70 ans du droit de vote des femmes en Belgique. Pourtant, de nos jours, il subsiste des inégalités flagrantes et la dimension du genre n'est pas suffisamment intégrée, ni dans l'esprit collectif, ni dans les politiques publiques. Le PS s'engage à mener une politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines ainsi qu'à soutenir toutes les initiatives de promotion de l'égalité à tous les niveaux de pouvoir. Les échelons communaux et provinciaux font ainsi partie intégrante du projet socialiste en faveur de plus d'égalité entre les individus.

Le PS propose de :

- Lutter contre toute forme de discrimination (accueil dans les services communaux et provinciaux, ressources humaines et recrutement du personnel, liens avec l'associatif, synergies avec la police, etc.) ;
- Organiser des actions de sensibilisation, en partenariat avec les écoles et l'associatif, visant la déconstruction des préjugés et la lutte contre les discriminations ;
- Prendre des mesures afin d'intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques publiques (*gendermainstreaming*), de leur élaboration à leur évaluation, en appliquant notamment le *genderbudgeting* (analyser l'impact du budget communal/provincial sur l'égalité femme/homme) ;
- Faire des communes et provinces, en tant qu'entreprises publiques, des pionnières en matière de parité salariale entre femmes et hommes et favoriser l'accès équilibré des femmes aux hautes fonctions locales et supra-locales ;
- Intégrer, dans l'enseignement communal et provincial, la dimension du genre à travers la formation continuée des professeurs, l'accueil extra-scolaire, les manuels scolaires, les activités diverses, etc. ;
- Créer des synergies entre la commune, la police, les associations et tout autre acteur de terrain ayant pour objectifs la prévention, le soutien, la prise en charge et un meilleur suivi judiciaire des victimes de violences intrafamiliales, du sexisme dans l'espace public et de toute forme de violence/discrimination, notamment à l'encontre des LGBTQI+ (lesbiens, gays, bi, trans, queers, intersexués) ;
- Garantir, comme le prévoit la loi de 2017, un accueil sans discrimination des personnes transsexuelles, notamment dans leur changement d'identité ;
- Garantir le droit au mariage pour les couples de même sexe, sans différence de traitement ou d'accueil de la demande ;
- Soutenir les projets, notamment en éducation permanente, visant la lutte contre les propos haineux et la sensibilisation à l'usage éthique des réseaux sociaux et d'internet dans une plus large mesure ;
- Valoriser, par des actions de sensibilisation, la prise des congés de paternité, de maternité et les congés parentaux des travailleurs du secteur public (communes, CPAS, police locale, services de secours, intercommunales, provinces, etc.) et du secteur privé (entreprises et associations), en particulier ceux des hommes, dans l'objectif d'une répartition plus égalitaire des tâches ménagères et familiales ;
- Faire de la compétence relative à l'égalité (en ce compris l'égalité des droits, l'égalité des chances, l'égalité des acquis et l'égalité entre les femmes et les

hommes) une compétence propre à un membre du collège communal et lui allouer un budget spécifique ;

- Mener, en matière de prostitution, des politiques de soutien aux associations de terrain offrant un accompagnement aux personnes prostituées et promouvoir des synergies visant la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle ;
- Penser les projets sportifs (infrastructures, événements, etc.) sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes (récompenses pour les compétitions, vestiaires et sanitaires, favoriser la mixité des événements et épreuves de même qu'équilibrer la mise en avant des sportives et des équipes féminines dans les différents sports, etc.).

9. International

Le PS est un parti internationaliste. Il défend son programme politique par-delà les frontières et à tous les niveaux en Belgique. Nous considérons les communes comme des acteurs importants de la solidarité internationale.

La mondialisation ultralibérale à l'œuvre est profondément injuste en ce qu'elle ne sert que les intérêts des classes les plus favorisées dans le monde et qu'elle produit une paupérisation massive.

Les socialistes se sont toujours opposés à une globalisation économique qui ne servirait que les intérêts des multinationales et des grandes puissances. Ils défendent une approche de gauche de la mondialisation fondée sur des valeurs de solidarité, d'égalité et de justice.

Au niveau international, les socialistes soutiennent et poursuivent les 17 objectifs de développement durable de l'ONU basés sur quatre piliers transversaux : la création d'emplois décents, la protection sociale, le droit au travail et dialogue social.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- Créer ou renforcer les jumelages avec des villes et communes du monde entier, en permettant aux jeunes en particulier de bénéficier de ces jumelages ;
- Soutenir financièrement des actions de solidarité internationale issues de la société civile, par exemple les actions pluralistes mises en avant par les habitants de la commune, qui permettent chaque année de financer des dizaines de projets construits par les ONG belges en partenariat avec la société civile des pays en développement ;
- Mettre une politique en place d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, au travers d'activités de sensibilisation dans les écoles de la commune (par exemple, en participant aux Olympiades 11.11.11), de la mise à disposition d'outils dans les bibliothèques communales ou encore de l'organisation d'une semaine annuelle de la solidarité internationale ;
- Introduire des critères de respect des normes sociales et environnementales, du droit international et des droits humains fondamentaux dans tout marché public, assortis de mécanismes de contrôle que l'entreprise sélectionnée met en œuvre une politique réelle de diligence raisonnable et de sanctions en cas de non-respect des clauses ;
- Devenir une « commune du commerce équitable » en mettant en œuvre une politique de promotion de celui-ci via les marchés publics, mais aussi vis-à-vis de tous les acteurs collectifs (commerces, entreprises, écoles, etc.) et des citoyens de la commune ;
- Promouvoir la responsabilité et la transparence fiscale de tous les cocontractants privés, et les inviter à publier sur un site web de la commune des informations de type CBCR pour les multinationales (chiffres significatifs de toutes leurs filiales partout dans le monde en matière de bénéfices déclarés, d'impôts payés et de travailleurs employés) et quant à l'identité de leurs propriétaires véritables et bénéficiaires effectifs ;

- Mettre en place des dispositifs d'information et de soutien pour encourager les acteurs locaux à s'intégrer dans des partenariats et des réseaux européens et internationaux.